

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Torturée par sa marâtre



Au pied du tribunal de New-York, la petite Madeleine Mangino, âgée de onze ans, raconte aux juges les effroyables tortures que lui fit subir sa marâtre. Après trois ans de captivité dans une chambre noire, elle vient d'avoir le poignet brûlé au fer rouge. Ce furent ses cris qui alertèrent les policemen.

LA LANTERNE SOURDE

Affaire classée

Il y a quelques jours, les journaux publiaient une note brève par laquelle ils annonçaient que l'enquête judiciaire relative au mystère de la femme coupée en morceaux allait être prochainement classée.

La note ne disait pas, bien entendu, que l'instruction serait définitivement close; le dossier resterait encore dans le cartonnier vert du juge Brosson; il y resterait un an, deux ans, trois ans... Après quoi, l'afflux des affaires nouvelles, l'exiguïté du cartonnier exigeraient l'ensevelissement final du dossier.

Peu après qu'eut paru cette note, et comme pour lui donner un démenti presque immédiat, surgissait la déposition d'un garçon de café d'Orléans. Les renseignements qu'elle contenait approuvaient aux magistrats dignes de provoquer d'immédiates et minutieuses vérifications.

Nous ne nous attacherons pas à ce révéler soudain d'une information qui paraissait vouée à l'oubli: qu'elle aboutisse ou qu'elle échoue, l'enquête actuelle ne diminue en rien la portée des observations que nous avons suggérées la note à laquelle nous faisons allusion au début de cet article.

Ainsi, après trois semaines de recherches inutiles, le « mystère » allait être enseveli: la police, dont le dévouement, l'intelligence et le courage se manifestent si souvent dans ces investigations difficiles, n'est plus en mesure de remplir complètement sa tâche... il y a trop de crimes, trop de délits, pas assez de policiers, c'est-à-dire, pas assez d'argent.

Regardons au dehors: en Angleterre, et surtout en Amérique, la police a créé des « brigades spéciales » de détectives, qui sont chargés de s'occuper uniquement des « crimes impurs ».

Là-bas, une affaire n'est jamais classée.

« Classée »... le soupire de soulagement de l'assassin, de l'homme traqué, qui, pendant des semaines, des mois, des années, a vécu, haletant, et qui maintenant respire...

En Angleterre et en Amérique, méthodiquement et régulièrement, la brigade spéciale des détectives procède à une révision des dossiers anciens... Les pistes qui, chez nous, ont dû être abandonnées, parce qu'il n'est pas possible d'immobiliser pendant un long délai plusieurs inspecteurs, alors que les chances de découverte semblent très fragiles, sont au contraire, dans les pays anglo-saxons, perpétuellement soumises à des vérifications. Pendant des mois, telle piste est apparue sans intérêt et puis, un jour, brusquement, le hasard, un détail insignifiant en révèle toute l'importance.

Mais pour permettre au hasard ou au détail insignifiant de se révéler, il faut avoir du temps devant soi, ne pas être pressé et disposer de ressources suffisantes pour ne pas « embouteiller » par des enquêtes parfois stagnantes la marche nécessairement rapide des divers services de police.

C'est pourquoi ces brigades spéciales de détectives rendent, en Angleterre et en Amérique, d'immenses services. Ne serait-il pas possible de les créer en France?

Le divorce d'Assollant

On parle de mois couverts, au Palais, du divorce d'Assollant: sa femme, la jeune Américaine, qu'il épousa trois jours avant de traverser l'Atlantique, et qui vint le rejoindre à Paris, après son bel exploit, en aurait assez... Et elle aurait engagé une instance...

Mais on est très discret dans le temple de Thémis! Et jusqu'à présent, on se refuse à confirmer ou à démentir la nouvelle.

Syncope

L'autre jour, à l'audience des flagrants délits de la treizième Chambre, on jugeait une jeune Tchecoslovaque, surprise dans un grand magasin en train de voler à l'étalage.

La coupable, au lieu d'être jugée sur-le-champ, demanda le renvoi de son procès à trois jours, pour être assistée de M. de Moro-Giafferri.

Au jour dit, l'éminent avocat se fit un peu attendre. Lorsqu'il parut, la jeune Tchecoslovaque, que l'attente avait rendue nerveuse, manifesta une singulière émotion: elle poussa un cri et s'évanouit.

Un garde l'emporta dans ses bras, M. de Moro-Giafferri s'exclama d'avoir obtenu un tel résultat, sans plaidoirie, et l'audience fut levée...



Voulez-vous vendre votre... peau?

Récemment, une riche Américaine de Chicago, Mme Emma Gallagher, fut brûlée affreusement, depuis le cou jusqu'à la taille, par une explosion. Les chirurgiens entreprirent de lui « restaurer » la peau. Ils y réussirent en partie en greffant sur son corps vingt-trois fragments provenant de vingt-trois personnes diverses.

On fit même ce calcul curieux que ces personnes appartenaient à quinze nationalités différentes.

Mais plusieurs greffes n'ont pas réussi et Mme Gallagher annonce, par la voie des journaux, qu'elle « désire acquérir vingt-cinq centimètres de peau humaine en bon état ».

Interrogé par un de nos confrères américains, un chirurgien a exposé que la peau humaine se vend à raison de 5.000 francs les 30 centimètres carrés. On la débite par bandes longues de 22 centimètres et larges de 2 centimètres.



Voici une pittoresque reconstitution du « ducking », le châtiment que l'on infligeait jadis en Angleterre aux femmes médisantes. La coupable, attachée dans un fauteuil, était trempée, plusieurs fois, dans la rivière.

VOTRE AVIS

Compétition hebdomadaire de « Détective »

- OBJET.** Après avoir lu le numéro 44 de *Détective* paru le jeudi 29 août 1929, faites-nous savoir ce que vous pensez des articles et des documents qu'il contient, en adressant vos réponses par lettre au Directeur de *Détective*.
- QUESTIONNAIRE.** Votre réponse devra porter :
 - a) L'indication de l'article et du document photographique qui vous a paru le meilleur. Et pourquoi?
 - b) L'indication de l'article et du document photographique que vous avez aimé le moins. Et pourquoi?
 - c) L'indication d'un article ou d'un genre d'articles que vous aimeriez trouver dans *Détective*.
- DELAI.** Les réponses devront être parvenues à *Détective*, 35, rue Madame, Paris 6^e, le mercredi 11 septembre 1929 avant minuit.
- PRIX.** Un prix de 200 fr. sera attribué au lecteur dont la réponse offrira la critique la plus intelligente et la suggestion la plus intéressante. Un prix de 100 francs à celui dont la réponse sera classée seconde. Un prix de 50 francs au troisième.
- RESULTATS.** Lire dans le numéro 47 de *Détective* (jeudi 19 septembre 1929) les résultats de la compétition hebdomadaire concernant le numéro 44.

COMPÉTITION DU N° 41

- 1^{er} Prix (200 francs en espèces).**
M. J. HOLL, Cours Gérard, à Lérrouville (Meuse).
- 2^e Prix (100 francs en espèces).**
M. Paul DESGRANGES, 186^e R. A. L. T., 4^e batterie, Dijon (Côte-d'Or).
- 3^e Prix (50 francs en espèces).**
M. René DUPUIS, 37, rue Albert-Joly, Versailles (S.-et-O.).

ont dérobé au sanctuaire trois magnifiques roses, des diamants, des rubis, des émeraudes, plus deux cents perles fines et quatre améthystes. Le vol et ses complices sont excommuniés. Cependant on leur pardonnera, s'ils rapportent les objets et se repentent.

« Signé : Viscente Arbelaz, évêque de Bogota. »



La prison Eden

Une prison est généralement un bâtiment peu plaisant où l'on n'entre guère qu'avec l'espoir d'en sortir au plus tôt.

Cependant, à Pasagazuz, petite ville de l'Amérique du Sud, le pénitencier, loin d'inspirer cette répulsion, est au contraire le lieu de prédilection de tous les Indiens de la région. Ils n'ont de cesse qu'ils ne s'y fassent enfermer, si bien que l'on doit littéralement refuser du monde à cette prison.

Bien entendu, les évasions sont chose inconnue et à cet égard les gardiens sont tranquilles. Il serait pourtant facile aux détenus de prendre la clé des champs. Au besoin même, les surveillants seraient assez disposés à leur donner un coup de main... Mais non, il n'y a rien à faire, les prisonniers sont d'une soumission que l'on chercherait en vain ailleurs.

C'est que ce pénitencier est pour eux un asile de tout repos, mieux, un paradis terrestre, un Eden. N'assure-t-on pas à ses pensionnaires le gîte et la pitance, sans exiger d'eux le moindre travail?

Or, les indigènes de ce pays, descendants dégénérés des fiers Indiens d'autrefois, qui passent leur existence à boire, à manger et à dormir, estiment que le gîte et la pitance sont préférables à la liberté.

Nous rappelons à ceux de nos correspondants qui ont, soit des articles, soit des documents photographiques à nous soumettre, de vouloir bien les adresser à la Direction de « Détective », 35, rue Madame, Paris (6^e).

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

PASSE-PARTOUT

Aujourd'hui, page 14

Cellule 11/2

Grande Surveillance de la Santé
(Récit d'un meurtrier imprévu)

DETECTIVE

35, Rue Madame, Paris

Téléphone : LITTRÉ 32-11

George-Kessel

Directeur-Rédacteur en Chef



Les proclamations des « Tongs » affichées dans une rue de China Town, à New-York.

LA GIEKKE DES TONGS

QUAND la subtilité orientale se défend contre les coutumes du monde occidental, l'homme avisé peut miser tout son avoir sur les chances du jaune. Il

gagnera une fortune si son pari trouve preneur — ce qui est douteux. C'est en vain que le blanc à odeur de cadavre prétend imposer sa loi aux fils des terres du Levant venus chez lui pour des motifs connus d'eux seuls. Le Chinois obéit à des codes qui n'ont rien de commun avec ceux de l'Européen ou de l'Américain. Pour lui, le fumeur d'opium n'a rien d'un délinquant, le joueur de fan-tan appartient à une race qui, au même titre que la chevaline, mérite tous les encouragements, et le malin qui a su se débarrasser d'un rival d'affaires, de politique ou d'amour, par des moyens violents, n'a fait qu'un geste tout naturel auquel il est inconcevable que la justice puisse trouver à redire. Ajoutez à cette mentalité spéciale le stoïcisme de la race, son mépris de la souffrance et de la mort, la faculté inégalable qu'elle possède de déguiser la vérité sous une feinte incompréhension ou le jaillissement spontané des mensonges les plus opaques, et vous aurez une vague idée des difficultés où se débat la police quand elle est assez malavisée pour essayer de fouiller le nez dans des affaires qui, tout compte fait, ne la regardent point.

Les mystères de China Town

Ces considérations aideront le lecteur, non initié aux mystères sanglants de China Town, à comprendre comment, dans une ville aussi bien policée que New-York, la guerre des Tongs peut durer depuis près d'un demi-siècle, faisant bon an mal an sa vingtaine de victimes parmi les habitants aux yeux en amande, au teint de soufre, de ce quartier réservé. Des coups de revolver éclatent soudain dans une des rues : Mott, Pell ou Doyers, aux environs de Chatham Square et de la Bowery. La police accourt. On relève un Chinois criblé de balles : son âme déjà est allée rejoindre les ancêtres. Mais de l'assassin, il est bien rare qu'on retrouve la trace. Il s'est volatilisé, il a disparu comme par enchantement à la faveur de l'une quelconque des cent portes qui opposent à la curiosité professionnelle des agents et des « tecs » (1) leurs vantaux bien huilés et hermétiquement clos. Et une fois qu'il a trouvé refuge dans une de ces maisons — inextricables labyrinthes de corridors obscurs, de chambres munies d'ouvertures secrètes ou de trappes invisibles, de balcons et d'escaliers d'incendie grâce auxquels l'homme le moins agile peut aussi facilement gagner les toits qu'un singe le sommet vertigineux d'un baobab — le meurtrier a toutes les chances

d'échapper. D'autant que pas un de ses compatriotes — fût-il son mortel ennemi — ne le dénoncera à la justice des blancs, qui est l'ennemie commune.

De véritables batailles rangées se livrent parfois en pleine rue, accompagnées de rafales de projectiles qui souvent n'abattent que des spectateurs innocents. Accroupis sur leurs talons, les combattants sautillent comme des crapauds en faisant feu des deux poings. Ils s'abritent derrière les piliers du chemin de fer aérien, derrière les tiges élançantes des lampadaires. Les balles sifflent, des vitres éclatent, les honorables commerçants plongent sous leurs comptoirs et, dans les brefs intervalles qui séparent les détonations, s'entend le jassement guttural des tireurs qui, pareils aux héros d'Homère, échançant des injures bien senties. Les blessés hurlent, de longs coups de sifflet à roulement transparent le tumulte et, le soir, quand les businessmen fatigués et les belles dames avides de sensations rares arriveront dans leurs étincelantes limousines, le guide leur montrera quelque rue crevée de plomb, une tache brune sur une façade ou, tout simplement, un coin de rue qui ressemble à beaucoup d'autres coins de rues en disant : « Voilà où on a ramassé les cadavres. C'est le « Bloody Angle » — l'Angle sanglant — où cinquante hommes ont péri en trois ans. »

Soudain, une bombe éclate, ébranlant un immeuble, un incendie s'allume dont les rescapés sont fauchés, sur les échelles de fer, à coups de carabine, une grêle de balles cueille, au tournant de la rue, un bonhomme en blouse et pantalon de lustrine, en hautes soques de feutre. La trêve est rompue. Les hostilités ont recommencé. La terreur va régner à nouveau — pour combien de temps, nul



La fumerie d'opium...



Le mystérieux Tom Lée

ne le sait — sur China Town redevenue périlleuse à l'explorateur aventureux.

Sectes rivales

Autant que les Chinois interrogés par la justice ou par les reporters ont consenti à l'expliquer, les « tongs » sont des sociétés d'un caractère plus social et bienfaisant que commercial, des mutuelles destinées à venir en aide à leurs affiliés dans toutes les circonstances de la vie et à favoriser ces exilés dans la lutte qu'ils ont à soutenir pour l'existence dans un pays étranger qui ne se montre pas toujours hospitalier.

Par sociabilité pure, disent ces informateurs, les tongs ont fini par prendre un intérêt actif dans des établissements de jeu, des fumeries d'opium et autres lieux de plaisir où d'illusion que la vertu américaine réprouve, mais que la police tolère, quand elle y trouve un avantage.

Il faut bien vivre, n'est-ce pas, et ces jaunes sont assez fondés à s'étonner que l'on interdise de ce côté-ci du Pacifique ce qui prospère sans entrave sur le bord opposé. De fil en aiguille, les tongs se sont trouvés entraînés à étendre leur activité dans les sens les plus contraires au critérium de la Justice. Agissant à la face de tous en tant que mutuelles de bienfaisance ou coopératives, ils procèdent par chemements souterrains quand des intérêts plus secrets entrent en jeu. Mais bien malin qui les prendra en défaut ! Ici encore la subtilité orientale a beau jeu, car la stupidité aryenne n'a point de bornes. On parle à mots couverts de corruption de fonctionnaires et de magistrats, de violations flagrantes aux lois draconiennes qui régissent aux Etats-Unis l'immigration des jaunes, en particulier des femmes qui, peu nombreuses, sont d'autant plus recherchées et font l'objet de la convoitise générale, de protection occulte accordée aux tripots, aux fumeries d'opium, aux lupanars que fréquentent les Américains curieux de voluptés exotiques.

Mais ce qui déconcerte le plus la justice, ce qui déchaîne ses représailles, d'ailleurs inefficaces, et ses sévices, c'est la guerre acharnée que se livrent les deux loges ou ordres principaux : l'On Sing Tong et l'Hip Sing Tong, avec l'aide intermittente de la société des Quatre Frères dont les membres se recrutent par voie héréditaire et qui se range tantôt par voie héréditaire et tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre des belligérants, suivant que les intérêts en jeu s'accroissent ou non avec ses visées personnelles. Sans compter que se mêlent à ces luttes d'innombrables associations qui représentent des confréries

Attention...

Détective

vous

posera bientôt

Les 13 énigmes

ou des guildes, ou bien encore des partis politiques recevant leur mot d'ordre de Canton, de Pékin ou de Shanghai, voire, de simples organisations commerciales possédant d'un bout à l'autre du pays des filiales : boutiques, magasins ou restaurants. De la sorte les intérêts commerciaux, politiques et nationaux forment un tel enchevêtrement qu'il est impossible de s'y reconnaître. D'ailleurs, dès que la guerre s'enflamme dans la China Town de New-York, elle produit des répercussions dans tous les États : les China Towns de Chicago, Omaha, Detroit, Saint-Louis, Cleveland, San Francisco s'enflamment à leur tour. Un Chinois marqué pour la vindicte d'un tong ne saurait trouver la sécurité nulle part. S'il fuit, il est tôt ou tard repéré et il sera exécuté où qu'il se trouve, quelle que soit l'habileté avec laquelle il se cache.

Comme bien on pense, une lutte aussi savante nécessite des chefs doués des plus hautes qualités, des tacticiens consommés, des stratèges doubles de fins diplomates, versés dans tous les mystères de la Chine et de l'Amérique, et respectés de leurs exécutants. Certains d'entre eux sont connus. Plusieurs jouissent de la faveur des autorités américaines, bien qu'elles les soupçonnent véhémentement d'être les ordonnateurs des jeux sanglants qui bouleversent si souvent la ville chinoise. Mais ils se rendent si utiles par ailleurs, ils cachent sous une si souriante bonhomie leurs desseins maléfiques, que les autorités, faute de pouvoir les convaincre de félonie et de forfaiture, préfèrent les utiliser et tirer d'eux tous les services possibles.

C'est ainsi qu'un riche commerçant à grosse bedaine servira de conseil officieux aux magistrats, leur expliquant les allants et les aboutissants de ces querelles, leur offrant d'agir comme intermédiaire auprès des combattants, alors qu'en sous-main ce sera lui qui, du fond de son luxueux magasin orné de dragons dorés et de laques précieuses, déchaînera les assassins à gages, les dynamiteurs, les incendiaires. Comment prendre de tels hommes sur le fait, quand toute une population se fait un devoir de les couvrir, de les défendre? Mieux vaut, n'est-ce pas, faire la part du feu et accepter leurs services pour autant qu'ils peuvent favoriser la marche de la justice.

Plusieurs de ces as de la politique présentent une figure curieuse et attachante : entre autres le célèbre Tom Lee, qui, à soixante-dix ans, était le directeur émérite de l'On Leong Tong. Il prit une part active aux luttes électorales du quartier, fut député sheriff de l'État de New-York et chef honoraire des pompiers.

Il avait vite compris qu'il pourrait gagner de grosses commissions en percevant les sommes qui étaient nécessaires à ses amis pour s'assurer la protection de la police. De même, il avait compris que s'il limitait le nombre des sociétaires de l'On Leong Tong à ceux qui paieraient promptement leurs cotisations et useraient de leurs privilèges avec discrétion, il deviendrait possible d'imposer une taxe supplémentaire pour justifier le droit d'être inclus dans la liste de ceux qui paient tribut pour qu'on leur permette de s'adonner aux jeux de hasard. De la sorte, il ramassa en quelques années une confortable fortune, tout en s'assurant parmi ses compatriotes de China Town une influence prépondérante que les sociétés rivales ne réussissent pas à ébranler.

Par malheur une ombre obscurcissait le tableau. Malgré ses richesses et malgré sa puissance, Tom Lee n'était pas heureux. La malédiction paternelle pesait sur lui, et cette malédiction l'avait, au physique, rendu éclopé. L'histoire mérite d'être contée. En 1891, Tom Lee reçut une lettre de son père, qui habitait le village de Sun Ling, près de Canton ; le vieillard sentait la froide approche de la mort ; son fils vivait parmi les « fung los » d'Amérique depuis l'âge de vingt ans ; il avait travaillé comme manœuvre en Californie, comme contremaître de coolies dans la Louisiane et le Mississippi, pour devenir enfin un honorable commerçant ayant pignon sur rue dans la grande ville de New-York. Par ses œuvres il avait fait



Le Central téléphonique dans le building de l'On Leong Tong.

honneur aux ancêtres. A présent, il convenait qu'il montrât à son père le respect qui lui était dû en accourant auprès de son lit de mort, comme doit le faire tout fils vraiment respectueux, afin de recevoir sa bénédiction et lui assurer en échange des funérailles appropriées. A ce moment, Tom Lee se trouvait fort dénué. Il avait généreusement déboursé son capital dans l'espoir de récolter une ample moisson l'année suivante. Il avait, selon la coutume, payé ses dettes au nouvel an, et ces dettes étaient fortes, car il se plaisait lui-même à courir la chance, fût-ce en pariant sur la direction dans laquelle sauterait un moineau ou sur le dernier chiffre du numéro du prochain ticket de chemin de fer aérien qu'il achèterait. Il n'en réussit pas moins à réunir cinq cents dollars pour le voyage, après avoir pourvu aux besoins de sa femme — qui était allemande — et de ses deux petits garçons, pendant les deux ou trois mois qu'allait durer son absence.

En arrivant au pays, Tom Lee apprit avec consternation que son père était mort depuis deux semaines. Le vieillard était parti rejoindre les ancêtres de la plus méchante humeur du monde, jurant que son fils était un ingrat, un impie, un menteur, de même que tout le reste de la famille. A tous, il avait administré sa malédiction, non sans ajouter, à celle qui était particulièrement destinée à Tom, cette spéciale incantation : « J'espère qu'il se cassera la jambe ! »

Fort de sa conscience, Tom Lee se rendit au cimetière et posa sur la tombe de son père quatre poulets rôtis et un grand bol de riz, puis il brûla de nombreuses baguettes, à genoux devant le monticule et la tête dans la poussière. Quand il se leva en s'inclinant devant l'esprit paternel, avec l'espoir d'avoir apaisé les mânes irrités de l'auteur de ses jours, une motte de boue séchée s'écroula sous son pied gauche. Il tomba à la renverse et se brisa la jambe juste au-dessus de la cheville.

Epouvanté, Tom Lee regagna les Etats-Unis dès qu'il lui fut possible de se mouvoir. On ignore par quel artifice il réussit à rentrer, sans argent et sans passeport. Toujours est-il que les effets de la malédiction paternelle s'arrêtèrent à la rupture de sa jambe gauche et qu'il prospéra par la suite au delà de tous ses espoirs.

Il se disait chrétien, mais avant de comparaître à son tour devant les Sept Juges, il stipula que son corps devait

être transporté à Sun Ling pour reposer auprès du tombeau de son père.

Tom Lee mourut en 1918. Mais il a laissé des successeurs. Chin Jok Lem, président de l'On Leong Tong, s'est acquis une réputation de mauvais aloi en luttant par tous les moyens pour empêcher une vérification des comptes de la société, ce qui a entraîné les récents désordres qui ont ensanglanté China Town.

L'historique en fut fait à un journaliste américain très au courant des mœurs du quartier chinois de New-York, M. Lindsay Denison, par un de ses amis jeunes qui mit prudemment comme condition à ses révélations qu'on s'abstiendrait d'en parler dans la presse ou ailleurs avant qu'une lune se fût écoulée. Nous empruntons au journaliste new-yorkais les détails qui vont suivre. Ils sont caractéristiques et éclairent parfaitement les dessous d'une guerre qui, par ses causes et par ses effets, fait comprendre toutes celles qui ont dévasté — et qui dévasteront encore — les petites communautés chinoises d'Amérique.

Le quartier général officiel de l'On Leong Tong occupe, au numéro 43 de Mott Street, un édifice d'une bizarre architecture, immeuble de rapport orné de portiques de pagode et de minarets. Il comprend un grand nombre de pièces, dans certaines desquelles aucun blanc n'a pénétré depuis que le dernier plombier et le dernier peintre en sortirent au moment où la maison fut remise à ses propriétaires. Ce building à six étages se dresse comme un témoignage de la prospérité et de la puissance de l'On Leong Tong. Il a recueilli les débris des Hip Sings et des Quatre Frères, les descendants de la police et les raids des sociétés américaines pour la suppression du crime. Mais il y a un an, on y connaît des jours inquiets. Chin Jok Lem en était la cause. La rumeur circulait parmi les membres que la trésorerie n'était pas aussi saine que le montrait le grand livre. La Société semblait posséder un surplus de cent cinquante mille dollars en espèces et en valeurs de toute sorte. Mais les administrateurs n'avaient pu vérifier les comptes, ni inspecter la caisse, Chin Jok Lem, président sortant, s'y opposant par tous les moyens en son pouvoir, grâce à l'appui de la majorité des administrateurs qui lui étaient dévoués.

Par un de ces espions qui pullulent dans le quartier et qui se glissent dans toutes les sociétés, l'On Leong Tong

poussé les attaques des Hip Sings et des Quatre Frères, les descendants de la police et les raids des sociétés américaines pour la suppression du crime. Mais il y a un an, on y connaît des jours inquiets. Chin Jok Lem en était la cause. La rumeur circulait parmi les membres que la trésorerie n'était pas aussi saine que le montrait le grand livre. La Société semblait posséder un surplus de cent cinquante mille dollars en espèces et en valeurs de toute sorte. Mais les administrateurs n'avaient pu vérifier les comptes, ni inspecter la caisse, Chin Jok Lem, président sortant, s'y opposant par tous les moyens en son pouvoir, grâce à l'appui de la majorité des administrateurs qui lui étaient dévoués.

Par un de ces espions qui pullulent dans le quartier et qui se glissent dans toutes les sociétés, l'On Leong Tong

quartier, venu des faubourgs où vivent ceux qui entendent demeurer neutres dans ces luttes fratricides, fut contraint, sous la menace du revolver ou du couteau, à se rendre dans un certain immeuble de Mott Street où il se trouva devant ce qu'on lui dit être le comité de recrutement de l'On Leong Tong.

« Combien as-tu d'argent, cousin? » lui demandait alors le speaker du Comité. Puis on le soulageait d'une somme de vingt dollars, représentant le droit d'admission et de cotisation, et on l'enrôlait sur-le-champ dans le tong. De la sorte, quand vint le jour de l'assemblée générale, les administrateurs entrants se virent à la tête d'une forte majorité, d'autant qu'on avait eu soin d'avertir solennellement les nouveaux membres que s'ils négligeaient d'y assister, un pistolet leur serait bientôt posé sur le ventre et que leurs entrailles seraient décorées des murs les plus voisins. Jusque-là, dernier ils assistèrent à l'assemblée, laquelle liquida toutes les affaires ostensiblement porteurs de revolvers. Parmi les résolutions adoptées, figurait celle que si cinquante et un sociétaires qu'on nommait — la plupart membres sortants du Conseil — ne remboursaient pas jusqu'au dernier « cent » les cent cinquante mille dollars qui manquaient dans la trésorerie, ils seraient expulsés, avec des conséquences qu'on laissait à leurs imaginations le soin de se représenter.

Le nouvel an chinois approchait, date à laquelle, comme on l'a vu, tous les fils de la République jaune doivent, sous peine de perdre la face, s'acquitter de leurs dettes. Manœuvre inattendue, les cinquante et un émigrèrent en masse dans la ville de Cleveland. Le nouvel an passa. Aucune nouvelle du remboursement. Par contre, on apprit que Chin Jok Lem avait fait don de dix mille dollars aux Hip Sings et que, par gratitude, ceux-ci l'avaient reçu en qualité de sociétaire dans leur tong, et avec lui ses cinquante camarades. Les On Leong ne perdirent pas tout espoir. Suivant l'éthique de la race, les Hip Sings devaient rembourser les cent cinquante mille dollars, car en les accueillant ils s'étaient rendus solidaires des administrateurs défaillants. Mais aux ambassadeurs qui leur furent délégués, ils répondirent que non seulement ils n'entendaient pas être tenus pour responsables des sottises réclamations que l'On Leong pouvait présenter contre les excellents gentlemen qui venaient de s'inscrire aux honorables rôles de l'On Leong, mais qu'ils avaient reçus, mais qu'ils interdisaient aux cinquante et un, sous peine d'expulsion et des suites pires encore que l'expulsion entraîne en l'occurrence, de verser un seul « cent » aux caisses de l'On Leong.

Et voilà pourquoi les trottoirs de China Town sont redevenus aussi dangereux aux passants que l'était aux patrouilleurs, pendant la guerre, le territoire dénommé No Man's Land.

Victor LLONA.

apprit un jour que l'hip Sing Tong se réjouissait des difficultés où se débattait le tong rival. On disait que les administrateurs sortants se préparaient à jouer aux nouveaux élus un tour de leur façon. D'après les canons, ces dignitaires, en vertu de leur autorité *ex officio*, négociaient une hypothèque sur le fier temple de Mott Street, traitant par subterfuge en tant que particuliers, et non en qualité d'administrateurs de la Société.

Les débats dans le sein de l'On Leong Tong devinrent tumultueux jusqu'à la violence. Mais les administrateurs actifs se trouvèrent impuissants. Par l'intimidation et par d'autres moyens, les administrateurs sortants continuaient à s'opposer à la vérification des comptes, à refuser de produire les sommes que la caisse était censée contenir. Les dignitaires entrants eurent alors une inspiration de génie. Ils établirent un cordon autour de China Town. Tout Chinois qui chercha à pénétrer dans le



Celle que l'on a retrouvé : Clementine Guémilly.

Il y a longtemps que l'on n'a pas vu Blondie. Tu as de ses nouvelles, toi? Et toi...? Et toi?... On n'aura jamais plus de nouvelles de Blondie.

Je crois qu'avec ces trois lignes là, cette phrase jetée négligemment dans un bar, n'importe où et que personne ne relève, on découvre par hasard tout un mystère, un secret lamentable que nul ne cherche à percer davantage. On soulève seulement un coin de rideau et derrière le rideau, il y a peut-être la vérité sur l'affaire du cercueil de toile...

Un coin seulement... Camille Pigoury était une fille parmi des milliers de filles. Son mari, puis son amant, puis ses amants l'avaient abandonnée. Elle avait fini par les amants dont on ne connaît pas le nom. Tous les jours, de cinq heures du soir à cinq heures du matin, elle se promenait entre la gare Saint-Lazare et la Chaussée d'Antin, inconsciente vendeuse d'illusion. Elle changeait chaque mois d'hôtel, elle ne connaissait que les habitudes de ce coin-là, elle n'avait plus personne à qui elle puisse dire, les soirs de défaillance : « J'ai mal ».

Une nuit de l'hiver 1926 elle rencontra une camarade, au coin de la rue des Mathurins. « Où vas-tu la Fillette? »

Camille Pigoury avait des hanches minces, un petit corps étroit. Tout le monde l'appelait ainsi. La fillette répondit qu'elle était lasse et qu'elle allait se coucher. Elle embrassa l'autre de cette façon absente qui est le propre des femmes et s'en alla. La pluie venait de cesser. Camille Pigoury entra dans un petit bar dont elle était une familière et dit au garçon :

« Gardez mon parapluie, je le reprendrai demain. » Elle portait un manteau court de drap beige, à chevrons serrés, un pauvre manteau de confection. Elle tourna la rue.

Le parapluie est encore au bar des Mathurins. Elle ne repassa le prendre ni le lendemain, ni jamais.

« Je vais me coucher. » Elle n'était pas arrivée chez elle. Entre la rue des Mathurins et la rue Blanche où elle habitait, la nuit l'avait prise.

Personne ne s'inquiéta de sa disparition. Qui voulez-vous qui s'inquiétât?

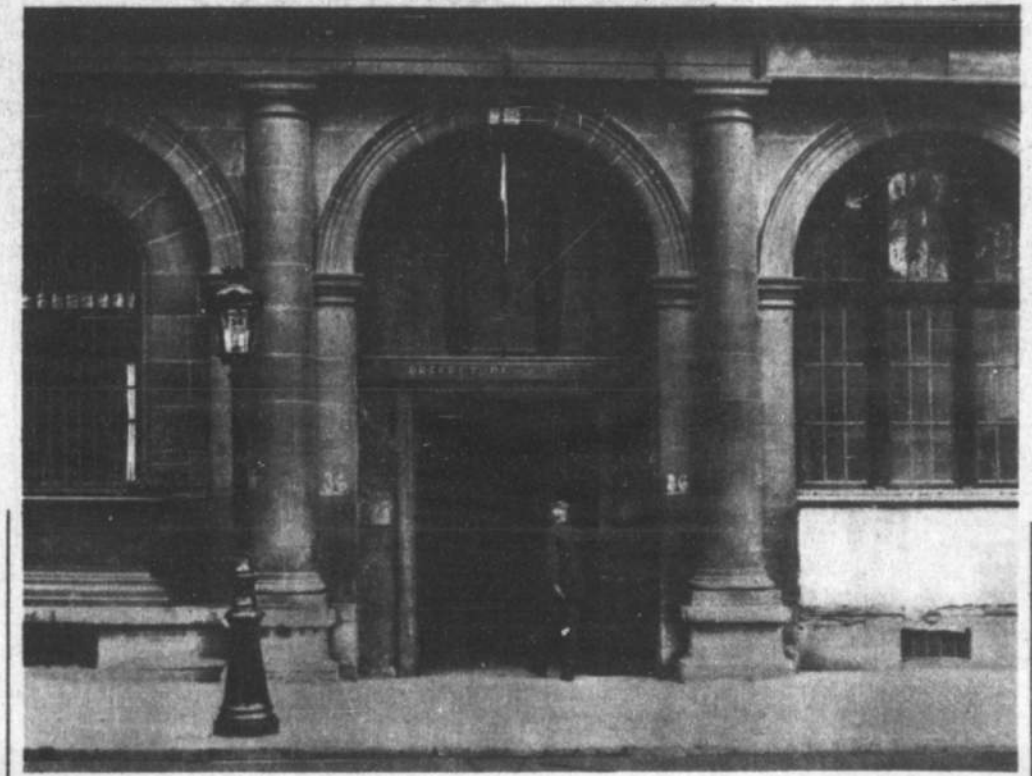
Quelques mois après, un ouvrier découvrait, dans un fourré, au bord d'une mare, aux Esbarts-le-Roi, deux paquets de journaux qui enveloppaient un cadavre dépecé. Le médecin légiste patiemment, reconstitua dans l'absolu la personnalité de la victime : une femme, jeune, petite. Presque une jeune fille pour la gracilité des formes. L'opinion se jetait rageusement à droite et à



La mare aux chiens, près des Esbarts-le-Roi. Policiers et journalistes examinent les restes funèbres de Camille Pigoury.

Le mystère du cercueil de toile

Le grand secret des filles disparues



L'entrée de la Police Judiciaire : 36, quai des Orfèvres.

gauche : c'est un crime de sadique, un avortement mortel. On dressa des listes de disparues. Des parents égarés de douleur vinrent chercher, dans les restes lamentables, l'image de leur fille disparue.

« Elle a été étranglée » dit encore le docteur Paul. On avait trouvé avec les débris un manteau, pauvre, à chevrons beiges, taché de sang. Tous les journaux donnèrent la photographie de ce manteau. On le présenta à trois cents vendeurs à la confection.

Il manquait la tête au corps mutilé. Des battues furent en vain organisées autour des Esbarts-le-Roi pour la retrouver. Un jour, le juge pensa : Je vais classer l'affaire. Ce jour-là un inspecteur amena à la Sûreté générale une jeune femme blonde et grasse.

« Voilà, dit-il à ses chefs. Mes indicateurs ont donné. Elle la connaît la femme coupée en morceaux. »

L'autre secoua la tête. « C'est vrai. Je reconnais bien le manteau. Elle s'appelle... »

Le garçon du café des Mathurins comprit, en lisant les journaux le lendemain, pourquoi Camille Pigoury n'était jamais revenue chercher son parapluie.

Pourquoi? Qui? La Fillette n'avait pas d'argent et une fille ne peut inspirer de grandes haines. On pensa au geste de colère d'un amant, d'un « mâle » qui n'aurait pas plaisanté sur les questions de discipline.

On arrêta un « ancien » de Camille Pigoury, Félix Le Boulch. Il était très fort. On le relâcha. Qui? Pourquoi?

Il y a des années, une fille qui passait ses nuits à tourner autour de la place de la République disparaît. Celle-là n'a même pas laissé de gage pour son souvenir, quelque parapluie. Personne ne se serait souvenu d'elle si on ne l'avait découverte par hasard, sous un lit d'hôtel. Dans le lit il y avait encore son assas-

sin bété. C'était un client de rencontre, à moitié ivre et à moitié délirant. Il l'avait tuée par réflexe, comme il lui aurait donné un louis ou comme il se serait tué lui-même. Si Elisa Vandamme avait fait un tour de moins, cette nuit-là, sur la place, si elle avait rencontré un autre homme qui l'eût trouvée jolie, si elle s'était arrêtée trente secondes devant une glace de café, elle aurait été sauvée.

Contre la destinée elle n'avait d'autre défense que le hasard.

Il y a quelques mois, Marie Le Guenec, une pierreuse qui donnait de l'amour pour dix francs, aux ouvriers algériens, sur la zone, près du Bourget ne rentra pas dans le taudis où elle allait d'habitude dormir, au petit jour, harassée.

La logeuse mit ses hardes en tas, les vendit et ne pensa plus à elle.

On retrouva un peu plus tard les membres dépecés et une tête, dans un sac, au bord de la route, au Blanc-Mesnil. Les policiers sautèrent tout de suite sur la bonne piste. Ils convoquèrent toutes les « habitudes » de ce coin-là et les firent défiler une à une dans un réduit du poste. Chaque fois qu'une des filles s'avancait, soupçonneuse et fermée, un inspecteur arrachait d'un panier, par les cheveux, une tête décomposée.

« Tu la connais? »

La femme s'enfuyait en hurlant. Une d'elles, avant de s'évanouir, cria : « C'est Marie! »

Là encore on arrêta un homme, le souteneur, et on ne put le confondre.

Marie Le Guenec ne sera pas plus vengée que Camille Pigoury.

Que tant d'autres!

Une prostituée, par définition, n'a pas plus de personnalité qu'un chien perdu. C'est précisément parce que les liens sociaux ont cassé autour d'elle que la vie a pu la rouler comme une éponge. Quand elle est en carte, la préfecture de police la connaît comme une fiche dans un casier. Quand un scribe



Celle que l'on ne retrouve pas : Jeanne Coudert.

s'aperçoit qu'une fiche est restée sans nouvelle indication pendant deux ans, cinq ans, il la déchire. Mado, Suzy, Lili, Carmen ont fait pendant des mois et des mois la même rue, les mêmes deux cent mètres, inlassables et souriantes. Un jour elles vont jusqu'au bout du trottoir et ce trottoir, à cette seconde, même à l'infini. Elles ne se retournent plus, elles s'évanouissent comme un fantôme, comme un marin.

Dans les bars, une fois ou deux quelqu'un dit : « Oh est-elle. Partie à Buenos-Aires, enlevée par un client riche, morte à l'hôpital. »

Une autre reprend la place, sur le trottoir, pa-reille et souriante.

Protes de tous les vices, de toutes les passions, de tous les fous, de tous les sadiques, de tous les criminels dilettantes qui passent, proies du seul être qui s'intéresse à elles, souvent leur mâle, féroce et secret, elles portent leur misérable destinée à tous les vents, les plus fragiles de toutes les destinées humaines.

Celui qui a tué une de ces poupées songe que ce corps froid porte encore un nom, mais de ce corps disparu ou méconnaissable il ne restera rien, rien du crime, pas même le souvenir de la victime.

C'est pourquoi on trouve des corps dépecés de temps en temps.

J'ai parlé de celles que par hasard on a reconnues. Mais la femme coupée en morceaux du canal Saint-Martin, mais la femme coupée en morceaux de Bures, toutes ces autres, qui sont-elles?

Et la femme coupée en morceaux de Saint-Maur, enfin? Irrésistiblement il a fallu que l'enquête de la police en vienne là. Parmi les milliers de disparus dont on contrôle l'identité, il y en a une autour de laquelle l'action des enquêteurs se resserre. Tout concourt à faire penser qu'elle est la victime.

C'est une prostituée.

Jeanne Coudert, ancienne pensionnaire d'une maison close d'Orléans, maîtresse résignée d'amants volages, vous êtes la sœur de Camille Pigoury, d'Elisa Vandamme, de Marie Le Guenec. Votre aventure est la leur. Vous avez une cicatrice à la cuisse. Un soir vous avez disparu.

On a retrouvé une berge un corps dépecé, avec une cicatrice à la cuisse.

Et même si ce n'est pas vous, c'est encore vous sans doute, une autre parmi les errantes jumelles, semblables, éternelles.

C'est trop classique, trop facile. Vous toutes, rappelez-vous. Quelqu'une ne se souvient-elle pas d'une camarade, d'une Maggie ou d'une Lucette brune qui avait cette cicatrice dont vous avez eu à dire, un jour :

« Tiens, qu'est-elle donc devenue? ».

Paul BRINGUIER



Voici un détective de Los Angeles, devant les restes de Marian Parker, crime qui passionna l'opinion américaine.

CEUX QUI TUENT

par Frédéric BOUTET

IV. — La Justice et ses injustices

Le Code pénal est plein d'intentions excellentes, la Justice s'efforce d'y être juste aussi bien à l'égard de la société à défendre que des criminels à châtier. La Justice, toutefois, répète-t-elle, est faillible, conséquemment sujette à l'injustice, soit par carence, soit par égarement.

Ces deux failles de la Justice s'appellent dans leurs résultats pratiques :

Les crimes impunis ;
Les erreurs judiciaires.

Les uns comme les autres sont de tous les temps. Les uns comme les autres sont funestes à la société.

Egalement funestes ? Je ne me charge pas d'en décider.

Le crime resté impuni est funeste en pure morale : cette morale de loi constante qui veut qu'une faute soit punie ou du moins pardonnée consciemment, légalement ; il est funeste, pratiquement parce qu'il porte souvent le coupable à s'enorgueillir de sa sécurité, à se croire plus fort que la justice et ses mandataires, et en conséquence à accomplir un nouveau crime, le premier ayant si bien réussi ; il est funeste enfin parce qu'il jette, trop répété, le trouble dans l'âme du public qui a une tendance, qui s'exagère parfois volontiers, à se demander s'il est bien défendu.

L'erreur judiciaire, beaucoup moins fréquente que le crime impuni, semble, à quantité de gens, beaucoup plus révoltante. Elle est une violation involontaire mais odieuse de la pure loi morale dont je parlais plus haut. Elle est, pour la Justice le plus cuisant des échecs, celui qui fait douter d'elle le plus amèrement.

Le crime impuni s'oublie peu à peu, n'étant pas consacré par la publicité théâtrale des Assises, ne s'inscrivant pas aux fastes des Causes célèbres. Son mystère, même s'il est double, — concernant le coupable et la victime, — même s'il est entouré de circonstances extraordinaires et particulièrement dramatiques, est bientôt effacé par d'autres mystères. Qui parle encore de l'affaire de l'homme coupé en morceaux du canal Saint-Martin, de l'affaire de Caen, et même de l'affaire plus encore à sensation de la rue de Varenne ?... pour ne citer que ces trois là... Qui se souvient avec exactitude de l'énigme qui elles ont posé et posent encore, sinon ceux qui s'intéressent par goût ou par métier à la criminalologie, sinon quelques policiers obstinés pour qui ce genre de mémoire est une nécessité professionnelle et qui espèrent encore, dénonciation ? hasard ? trouver... Quelques années encore et ils « classeront » l'affaire dans leur esprit. Peut-être l'évoqueront-ils dans leurs « Souvenirs », s'ils en écrivent, comme le fit G. Macé, chef de la Sûreté il y a cinquante ans.

L'erreur judiciaire, au contraire, ne s'oublie pas quand elle est divulguée. La première affaire où l'innocent, cru coupable, fut condamné, fut souvent une affaire à sensation à cause même des protestations de l'accusé, à cause des efforts de son défenseur, à cause des doutes que conservent certains esprits quand il n'y a ni aveux, ni preuves indéniables. Ces preuves, ceux qui ont condamné croyaient les avoir, ils ne les avaient pas. Quand cette erreur est découverte, surtout quand il n'est pas trop tard, je veux dire quand le condamné n'est pas mort sur l'échafaud ou au bagne, l'affaire renaît, rebondit, s'affirme : cause célèbre dans un courant d'opinion qui s'indigne contre la sentence injuste. Autant et plus peut-être que pour les crimes impunis, le public, porté à généraliser par une impulsion certes généreuse, mais aussi un peu, consciemment ou non d'intérêt personnel, doute de la Justice, se dit, — ce qui est certainement rare, mais malheureusement sans doute vrai, — qu'il y eut des innocents qui furent guillotins, qu'il y en eut au bagne, qu'il y en a peut-être... Chaque citoyen se croit menacé. Il songe qu'une erreur judiciaire peut le frapper lui-même, au hasard d'une chaîne de circonstances fatales, et qu'il préférerait que dix coupables demeuraient impunis qu'un innocent condamné... puisqu'il pourrait être cet innocent... L'erreur judiciaire est funeste à la collectivité dont elle déconsidère le droit de punir et elle est funeste à l'individu qu'elle punit injustement. Il en est de fameuses, de classiques dans les annales de l'erreur humaine. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Les crimes impunis sont de deux sortes : ceux qui sont connus, publics, et ceux qui ne le sont pas.

Dans les premiers cas le cadavre est là, le crime est patent. La justice, la police se mettent en mouvement, les journaux relatent l'affaire, le public s'émue, se passionne, plus ou moins, selon qu'une autre actualité, politique, sociale, d'un quelconque ordre général ou particulier, réclame plus ou moins son attention, selon

aussi que ce mystère est plus ou moins, dramatique, singulier, complexe.

Il y a trois degrés dans ce mystère :

Où bien la victime est inconnue, comme c'est le cas souvent dans les « dépeçages » (l'homme du canal Saint-Martin, la femme de Saint-Maur, — sur laquelle on ne sait rien au moment où j'écris ces lignes), et l'assassin lui aussi méconnu. Problème compliqué, tâche ardue et d'autant plus ardue qu'un plus long temps se sera écoulé entre la perpétration du crime et sa découverte.

Où bien la victime est connue et l'assassin inconnu, c'est fréquemment le cas dans les assassinats de filles publiques, il y en a quantité d'exemples dont certains sont récents (l'affaire de la « Fillette », entre autres). Le métier même, aux rencontres hasardeuses, exercé par la victime rend plus difficile la découverte du coupable. Jack l'Éventreur, de sinistre mémoire, et qui a, paraît-il, avoué à son lit de mort, ne fut jamais identifié quand il commettait ses crimes.

Où bien enfin la victime est connue et aussi l'assassin. Celui-ci est en fuite. Il faut l'arrêter. Le premier ayant si bien réussi ; il est funeste enfin parce qu'il jette, trop répété, le trouble dans l'âme du public qui a une tendance, qui s'exagère parfois volontiers, à se demander s'il est bien défendu.

L'erreur judiciaire, beaucoup moins fréquente que le crime impuni, semble, à quantité de gens, beaucoup plus révoltante. Elle est une violation involontaire mais odieuse de la pure loi morale dont je parlais plus haut. Elle est, pour la Justice le plus cuisant des échecs, celui qui fait douter d'elle le plus amèrement.



L'audience solennelle de la Cour de Cassation où se pourvoient, en dernière instance, les coupables et les innocents.

le voir. Des rivalités de services de police s'en mêlent. Dans le monde entier des faux Walders, furent arrêtés puis relâchés. De faux Walders inexplicablement parurent s'accusant mensongèrement eux-mêmes... Histoire extraordinaire qui vaudrait d'être contée en détail.

Le nombre des crimes impunis est grand, c'est sinistrement vrai, mais répétons-le, la tâche des enquêteurs est souvent bien ardue et ils se trouvent parfois en présence de problèmes qui furent guillotins, qu'il y en eut au bagne, qu'il y en a peut-être... Chaque citoyen se croit menacé. Il songe qu'une erreur judiciaire peut le frapper lui-même, au hasard d'une chaîne de circonstances fatales, et qu'il préférerait que dix coupables demeuraient impunis qu'un innocent condamné... puisqu'il pourrait être cet innocent... L'erreur judiciaire est funeste à la collectivité dont elle déconsidère le droit de punir et elle est funeste à l'individu qu'elle punit injustement. Il en est de fameuses, de classiques dans les annales de l'erreur humaine. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Les crimes impunis sont de deux sortes : ceux qui sont connus, publics, et ceux qui ne le sont pas. Dans les premiers cas le cadavre est là, le crime est patent. La justice, la police se mettent en mouvement, les journaux relatent l'affaire, le public s'émue, se passionne, plus ou moins, selon qu'une autre actualité, politique, sociale, d'un quelconque ordre général ou particulier, réclame plus ou moins son attention, selon

Il est des crimes qui restent impunis, des affaires qui restent mystérieuses et où on n'est même pas absolument certain qu'il y ait crime, et cela de par la volonté coalisée de la famille de la victime et de son entourage immédiat. Ceux-ci connaissent l'assassin, mais à tout prix on étouffe le drame, on le maquille en accident, on craint le déshonneur pour soi, pour la victime... il y a des détails scandaleux qu'il faut celer à tout prix. Tous les stratagèmes, toutes les influences dont on dispose sont employés pour déjouer les recherches, étouffer tout bruit. Certains savent la vérité, d'autres la soupçonnent mais il n'y a pas d'éclat public, pas de débats en Cour d'assises parmi la curiosité générale, avec les récits des journaux divulguant impitoyablement des faiblesses ou des hontes... La réputation, la façade sont en jeu et passent avant tout. On a vu de ces affaires à Paris, en province surtout... avant la guerre, pendant la guerre et depuis...

Le crime inconnu, le crime insoupçonné, donc impuni, existe, nul ne songera à le nier. Les preuves font-elles faute pour le démontrer puisque, étant inconnu, ce crime en manque matériellement ? Non, ces preuves existent. Ce sont d'abord des preuves morales où la probabilité atteint la certitude. Certains criminels plus ou moins maladroits « signent » leurs crimes et se font prendre, ou bien des complices les dénoncent ; d'autres, plus ou moins adroits, et seuls,

Les erreurs judiciaires... impossible de les rappeler toutes. On a coutume de citer, parmi les plus marquantes, celles qui impressionnèrent le plus l'opinion publique, l'affaire Calas, roué vif ; l'affaire, un peu différente, de la Barre, « questionné » et décapité. L'exécution de ce dernier causa une vive sensation et donna lieu à diverses légendes dont celle-ci qui vaut d'être rappelée à cause de son extravagance macabre. La Barre, debout sur l'échafaud, attendait le coup fatal. Le bourreau se tenait derrière lui et frappa un coup si juste, si violent, si fulgurant, que la tête tranchée resta sur les épaules.

— Eh bien frappe donc ! aurait dit avec impatience La Barre qui ne s'était aperçu de rien, — Mais c'est fait monsieur, vous n'avez qu'à vous secouer.

La Barre obéit, se secoua, la tête tombe d'un côté, la corps de l'autre...

Comment trouvez-vous cette histoire ? comme dirait Mme de Sévigné.

Plus célèbre encore, l'affaire du Courrier de Lyon, qui donna lieu à tant de controverses et où il est à peu près certain que des innocents furent condamnés. Lesurques entre autres, bien qu'il n'eût jamais été réhabilité.

Parmi les erreurs judiciaires moins connues, une des plus dramatiques et qui ne prête à aucune sorte de doute, est celle dont fut victime, à Nevers, au commencement du siècle dernier, un jeune homme de vingt ans nommé Bucheron. Son père, veuf, se remaria et deux ou trois ans après mourut, manifestement empoisonné. Enquête, perquisitions. On trouve des grains d'arsenic dans la poche de gilet du fils Bucheron qui est arrêté, ni malgré cette preuve, ni aux Assises et jure qu'il est innocent jusque sur l'échafaud où il monta voilé de noir, où il eut avant le col, le poignet droit coupé, aggravation de peine appliquée alors aux parricides. Quelques années après, la belle-mère du jeune homme, la veuve Bucheron, tombe dangereusement malade et, se sentant perdue, demande un confesseur et avoue que c'est elle qui a empoisonné son mari et qui a mis de l'arsenic dans la poche de son beau-fils. Sur les objurgations du prêtre qui lui refuse l'absolution, elle répète ses aveux devant la justice, expliquant que la peur de la guillotine l'avait poussée à rejeter la culpabilité sur son beau-fils. La mémoire de celui-ci fut réhabilitée...

N'épilopuons pas sur les sentiments d'horreur, de rage, de désespoir que doit éprouver l'innocent condamné, l'innocent qui est envoyé au bagne...celui-ci encore peut conserver un espoir, peut-être lui rendra-t-on justice... Mais l'innocent qui marche à la guillotine... Que faire ? Aucune loi de mathématique rigoureuse ne s'applique à la découverte d'un coupable. Les progrès de l'investigation policière, les progrès de la médecine légale rendent les erreurs moins fréquentes, ils ne les suppriment pas. L'erreur est humaine, incurablement humaine...

Crimes impunis... erreurs judiciaires... coupables sans châtiement, innocents châtiés... Les inévitables injustices de la justice s'affrontent... comme en quelque détestable système de compensation. Il faut pourtant juger...

Frédéric BOUTET.

(A suivre.)

autre : terreur, amour, dénuement, ne peut ou ne veut se défendre, s'évader...

...

L'erreur judiciaire, a-t-on dit, est le plus puissant argument qui se puisse élever contre la peine de mort. La justice, puisqu'elle peut se tromper, ne doit pas prononcer de châtiements sur lesquels il est impossible de revenir.

Où sans doute, l'argument est puissant, presque irréfutable. Il est épouvantable que la Société fasse perdre la vie — et dans quelles conditions — à une créature humaine pour un crime qu'elle n'a pas commis... Il est épouvantable aussi qu'elle châtie un coupable s'il est irresponsable, déséquilibré. Enfermez-le.

Gardons-nous d'exagérer. La théorie ne se défend pas que tous les criminels sont des malades. L'humanité exige toutefois que les plus sévères précautions soient prises. Ces scrupules sont récents. Des meurtriers, qui seraient aujourd'hui très probablement reconnus irresponsables et internés dans un asile, furent autrefois condamnés sans pitié : tel Papavoine qui, au bois de Vincennes, égorga deux petits enfants qu'il n'avait jamais vus ; tel Jabard qui, dans un théâtre de Lyon, poignarda une jeune femme assise auprès de lui et qu'il ne connaissait nullement. Après l'exécution de Menesclou, qui avait tué et violé une petite fille, l'autopsie ne révéla-t-elle pas que son cerveau présentait de graves lésions. La disparition de redoutables individualités de ce genre n'est certainement pas une perte, mais la justice n'est pas que de défense. Et c'est à bon droit que la justice impitoyable d'autrefois nous fait horreur, qui considérait comme crimes des actes qui ne sont même plus aujourd'hui des délits et qui, dans les crimes réels, ne tenait compte que du forfait en soi, sans se préoccuper le moins du monde de l'état mental du coupable. Souvenez-vous que des animaux mêmes furent solennellement, légalement condamnés à mort et exécutés par la main du bourreau.

...

Les erreurs judiciaires... impossible de les rappeler toutes. On a coutume de citer, parmi les plus marquantes, celles qui impressionnèrent le plus l'opinion publique, l'affaire Calas, roué vif ; l'affaire, un peu différente, de la Barre, « questionné » et décapité. L'exécution de ce dernier causa une vive sensation et donna lieu à diverses légendes dont celle-ci qui vaut d'être rappelée à cause de son extravagance macabre. La Barre, debout sur l'échafaud, attendait le coup fatal. Le bourreau se tenait derrière lui et frappa un coup si juste, si violent, si fulgurant, que la tête tranchée resta sur les épaules.

— Eh bien frappe donc ! aurait dit avec impatience La Barre qui ne s'était aperçu de rien, — Mais c'est fait monsieur, vous n'avez qu'à vous secouer.

La Barre obéit, se secoua, la tête tombe d'un côté, la corps de l'autre...

Comment trouvez-vous cette histoire ? comme dirait Mme de Sévigné.

Plus célèbre encore, l'affaire du Courrier de Lyon, qui donna lieu à tant de controverses et où il est à peu près certain que des innocents furent condamnés. Lesurques entre autres, bien qu'il n'eût jamais été réhabilité.

Parmi les erreurs judiciaires moins connues, une des plus dramatiques et qui ne prête à aucune sorte de doute, est celle dont fut victime, à Nevers, au commencement du siècle dernier, un jeune homme de vingt ans nommé Bucheron. Son père, veuf, se remaria et deux ou trois ans après mourut, manifestement empoisonné. Enquête, perquisitions. On trouve des grains d'arsenic dans la poche de gilet du fils Bucheron qui est arrêté, ni malgré cette preuve, ni aux Assises et jure qu'il est innocent jusque sur l'échafaud où il monta voilé de noir, où il eut avant le col, le poignet droit coupé, aggravation de peine appliquée alors aux parricides. Quelques années après, la belle-mère du jeune homme, la veuve Bucheron, tombe dangereusement malade et, se sentant perdue, demande un confesseur et avoue que c'est elle qui a empoisonné son mari et qui a mis de l'arsenic dans la poche de son beau-fils. Sur les objurgations du prêtre qui lui refuse l'absolution, elle répète ses aveux devant la justice, expliquant que la peur de la guillotine l'avait poussée à rejeter la culpabilité sur son beau-fils. La mémoire de celui-ci fut réhabilitée...

N'épilopuons pas sur les sentiments d'horreur, de rage, de désespoir que doit éprouver l'innocent condamné, l'innocent qui est envoyé au bagne...celui-ci encore peut conserver un espoir, peut-être lui rendra-t-on justice... Mais l'innocent qui marche à la guillotine... Que faire ? Aucune loi de mathématique rigoureuse ne s'applique à la découverte d'un coupable. Les progrès de l'investigation policière, les progrès de la médecine légale rendent les erreurs moins fréquentes, ils ne les suppriment pas. L'erreur est humaine, incurablement humaine...

Crimes impunis... erreurs judiciaires... coupables sans châtiement, innocents châtiés... Les inévitables injustices de la justice s'affrontent... comme en quelque détestable système de compensation. Il faut pourtant juger...

Frédéric BOUTET.

(A suivre.)

A TRAVERS LE MONDE

Le royaume des femmes

Mexico, août 1929.

Un savant mexicain, M. Gernand, vient d'explorer l'île de Jibouren, peuplée d'Indiens de la tribu des Serys.

Cette île qui comptait, il n'y a guère encore, 5.000 âmes, n'en a plus aujourd'hui que 400.

La cause de cette dépopulation rapide réside dans les coutumes sanglantes de ces Indiens. Les sacrifices humains sont en honneur dans l'île, suivis par des fêtes où le cannibalisme se donne libre cours. Chaque année, un très grand nombre d'habitants sont les victimes de ces mœurs sauvages.

Au surplus, les Serys ne se marient qu'entre eux et leur progéniture, affaiblie et malingre, est automatiquement vouée au sacrifice, — car tous les malades, tous les infirmes sont impitoyablement immolés aux dieux.

Aussi bien, ceux qui préfèrent le célibat à une famille aussi précaire sont-ils de plus en plus nombreux.

Fait curieux : cette communauté sinistre est régie par les femmes, qui ont institué dans l'île un véritable régime de matriarcat.

Le pouvoir suprême appartient à une reine qui gouverne à l'aide d'un conseil de matrones. Les hommes ne jouissent d'aucun droit civique et n'osent même pas se mêler de l'éducation de leurs enfants.

Ce singulier gouvernement est d'ailleurs assuré de la majorité, car le nombre d'hommes ayant survécu aux sacrifices est infime, en comparaison de celui des « matrones ».

Cambriolage moderne

New-York, août 1929.

La villa du millionnaire Sidney Hetchinson, située dans l'Etat du Massachusetts, vient d'être cambriolée par des malfaiteurs qui se sont servis des derniers perfectionnements de la technique moderne.

Tout permet de supposer, en effet, que ce vol audacieux a été effectué au moyen d'un aéroplane. Quelques jours avant le cambriolage, les voisins de Hetchinson aperçurent un avion de couleur orange planer au-dessus du parc de la villa. Ils distinguèrent très nettement, dans l'appareil, un homme qui prenait des clichés photographiques.

Le cambriolage eut lieu au milieu de la nuit suivante.

Quelques minutes plus tard, les voisins entendirent nettement le bruit d'un moteur d'avion qui s'éloignait.



Le feu a détruit la maison de campagne de Conan Doyle. On voit ici le célèbre inventeur de Sherlock Holmes sauvant, avec sa femme, les meubles épargnés par l'incendie.

Un suicidé obstiné et malchanceux

Rome, août 1929.

En 1913, à la suite de gros déboires, un carrossier de San Cacciano, Jean Lucchi, décida de mettre fin à ses jours. Il commanda un cerceau, le fit apporter chez lui, se coucha dedans et se tira une balle de revolver en pleine poitrine.

Mais, par un hasard extraordinaire, il ne réussit pas à se tuer.

Depuis ce jour, chaque année, à la même date, l'obstiné carrossier essaya de se tuer, mais chaque fois, il échoua pareillement dans ses efforts.

Après six ans de vaines tentatives, il se résigna à attendre patiemment la mort naturelle.

Celle-ci vient enfin de le libérer de son tourment, et son fils l'a enseveli dans le cercueil préparé... il y a 16 ans.

Chicago n'est plus la capitale du crime

New-York, août 1929.

Selon les statistiques qui viennent d'être publiées aux Etats-Unis, c'est la ville de Cincinnati qui détient actuellement le record du crime.

Detroit vient en second lieu, et Chicago, considérée naguère comme « la capitale du crime », n'occupe plus aujourd'hui que la troisième place.

Ces variations s'expliquent par la migration des bandits qui ont quitté Chicago à la suite d'une vague de réformes énergiques entreprises par la police et qui ont rendu la vie dure aux malfaiteurs.

Voici, d'ailleurs, le taux des meurtres commis au cours de l'année dernière, calculé sur 100.000 habitants :

Cincinnati	17,89
Detroit	16,97
Chicago	15,77
Washington	10,69
Pittsburgh	9,65
Baltimore	9,03
Philadelphie	8,82
New-York	6,68

Il est intéressant de noter que Philadelphie, « la cité de l'amour fraternel », comme on l'appelle en Amérique, a surpassé New-York en nombre de crimes, et que la grande métropole peut actuellement se vanter d'être la plus vertueuse des Etats-Unis.



Un certain nombre de prisonniers s'étaient évadés de la prison de Charlestown (Etats-Unis). Sur le point d'être repris, quelques-uns se sont donné la mort. Les autres ont été presque tous capturés et on les voit ici regagner la prison qu'ils avaient désertée.

Les exploits des gabelous

New-York, août 1929.

La loi de prohibition en Amérique cause sans cesse des scandales et des abus de toutes sortes. Chaque jour, ce sont des meurtres, des bastonnades et des condamnations qui révoltent la population.

C'est ainsi que la semaine dernière, un crime atroce a été commis par deux agents de la prohibition dans l'Etat de l'Illinois. Ils pénétrèrent dans la maison de Joseph de King et, après l'avoir assommé de coups de bâton, ils lui firent, au-dessus d'un coup de revolver, tandis qu'elle était penchée sur le corps de son mari. Leur fils, un petit garçon de huit ans, s'empara alors d'un fusil et tira sur un des agents qu'il blessa à la jambe.

Voici le récit que fit l'enfant :

« J'étais couché quand les agents sont entrés, je leur ai dit que papa dormait. Ils ont tiré du vin. Ce n'est pas moi d'après du vin, n'est-ce pas ? Ils ont bu le vin eux-mêmes plus tard ; alors ce n'est pas un crime. Papa leur a dit de sortir. Alors l'un d'eux s'est glissé derrière lui et l'a assommé d'un coup de crosse. En voyant papa par terre, maman s'est précipitée près de lui en criant : « Pauvre Joe ! ». A ce moment, un policeman a tiré sur elle.

« J'ai voulu secourir maman ; un policeman m'a crié de ne pas m'approcher d'elle, alors j'ai ramassé le fusil de papa et j'ai tiré sur l'agent. J'aurais été un lâche si je n'avais pas agi ainsi. »

La majeure partie de l'opinion américaine a approuvé le geste du courageux garçonnet.

La roulotte du colonel Lawrence

Londres, août 1929.

On annonce que le fameux colonel Lawrence, qui se signala pendant la guerre en Arabie comme agent de l'Intelligence Service, mène maintenant, dans les environs de Londres, l'existence paisible d'un propriétaire campagnard.

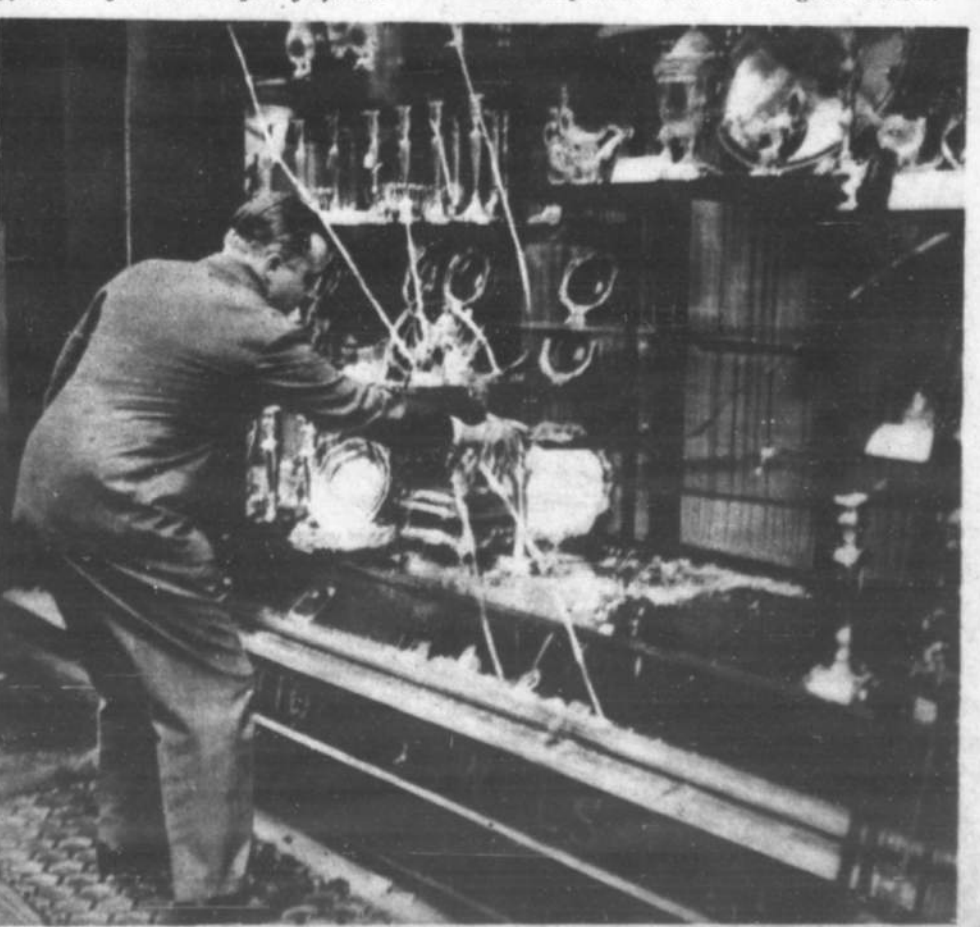
Le colonel Lawrence a toujours aimé l'isolement des champs ou de la forêt. Après la conférence de la Paix, en 1919, désabusé de ce que les Alliés n'eussent pas suivi ses conseils et constitué un grand royaume d'Arabie, il avait pris une première fois sa retraite.

Dans une forêt voisine de Londres, il s'était construit lui-même une maison et il y vivait solitaire, passant son temps à lire des ouvrages d'archéologie ou son cher Plutarque.

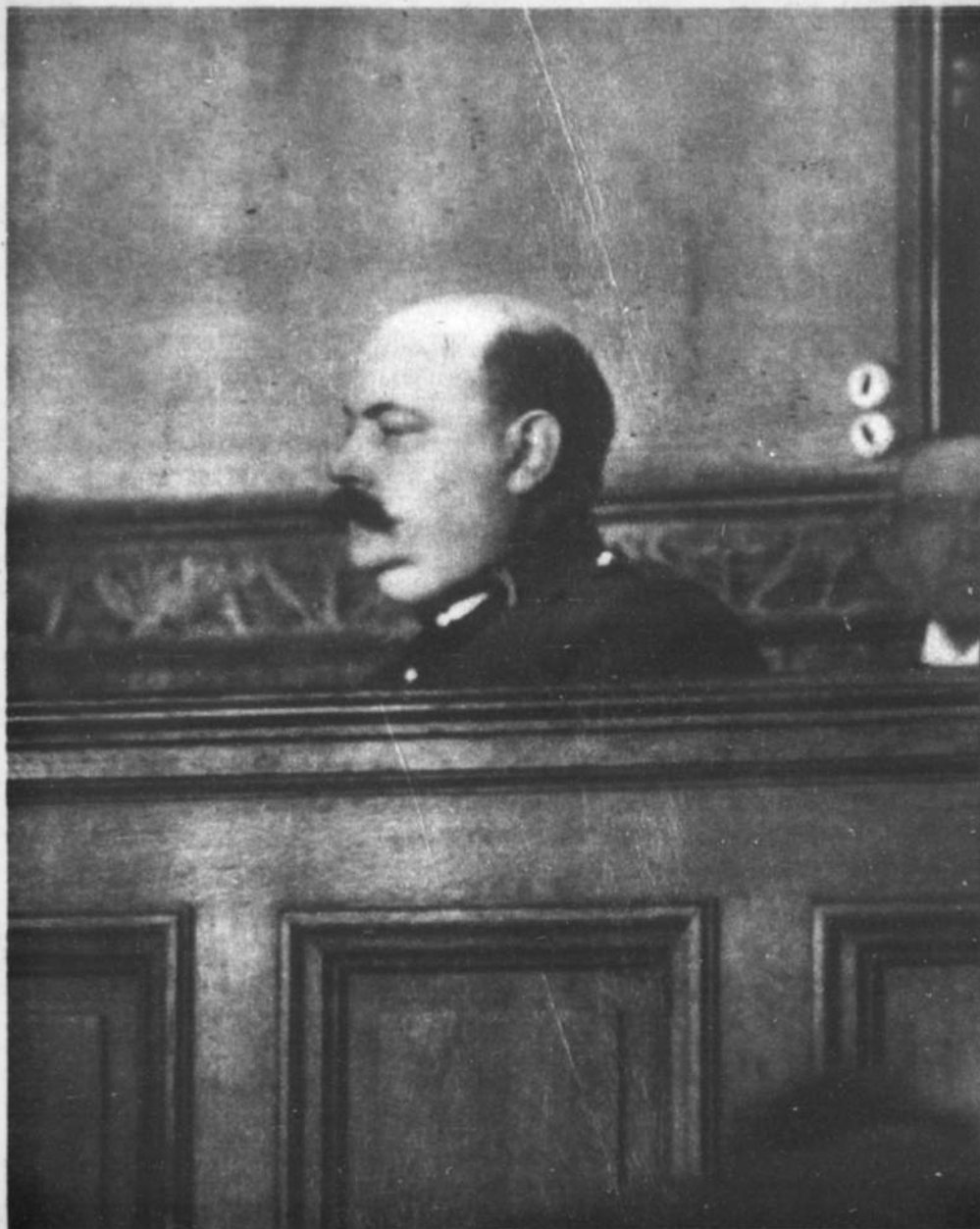
Mais un jour un garde vint l'avertir qu'il était formellement interdit de construire une maison dans la forêt, et qu'on ne pouvait habiter celle-ci que dans une roulotte.

Et comme le garde, furieux, le menaçait des foudres de la loi, l'agent de l'Intelligence Service lui montra les deux murs latéraux de sa maison sur chacun desquels il avait peint en rouge deux roues magnifiques :

Vous voyez bien que j'habite une roulotte, dit simplement Lawrence au garde éberlué.



En plein Londres et en plein jour, un homme a eu l'audace de briser cette vitrine de bijoutier, d'y rafler les bijoux exposés et de s'enfuir avec. Mais la police réussit à le rattraper.



Le capitaine Chapuis devant le tribunal militaire du Cherche-Midi.

La faute du capitaine

Gros, joufflu, calme, le capitaine d'artillerie Chapuis, détaché au fort de Domont (Seine-et-Oise), où il avait la direction du service du matériel géographique, comparait la semaine dernière devant le tribunal militaire du Cherche-Midi.

Depuis trois ans, il puisait dans la caisse et ramassait le matériel qu'il liquidait pour son compte.

Trois ans de vols ininterrompus, de fructueuse et malhonnête gestion ! cet espace de temps peut sembler excessif...

Sans doute, dès le mois d'avril 1927, le gros capitaine était-il surveillé ; on avait relevé d'inquiétantes erreurs dans ses comptes... Mais un capitaine d'artillerie n'est pas forcément un calculateur sans défaut...

On qualifia la chose « d'erreur d'addition » et la famille dévouée de l'officier régla la note...

Mais il était bien dangereux de continuer ; le capitaine Chapuis ne pouvait indéfiniment persister dans ses défaillances comptables ; en deux ans, que diable ! on doit apprendre à additionner à la perfection...

Et comme les erreurs ne faisaient que grossir et que d'autre part, le train de vie de Louis Chapuis ne paraissait pas justifié par ses modestes ressources personnelles, l'autorité militaire prit le parti de transférer le capitaine du fort de Domont à la prison du Cherche-Midi.

On l'appela au fort « le Seigneur de Domont ». Il vivait dans le faste ; président de sociétés de chasse, il se dépensait et dépensait sans compter... Il empruntait à 40 et 60 pour cent, chez tous les usuriers de la capitale... Cela ne le gênait pas beaucoup. Près de cent mille francs furent détournés : la moitié ou presque, en billets de banque, le reste en métaux de toutes sortes, destinés au matériel du service géographique et qu'il « bazarda » à son profit.

A l'audience, l'accusé eut une singulière attitude : sans rétracter les aveux qu'il avait faits au cours de l'instruction, devant le capitaine rapporteur, il essaya d'atténuer sa faute par de ridicules arguments, et, ce qui semblait contradictoire, il repara des erreurs d'addition...

Le conseiller Marigny, qui présidait le tribunal militaire, ne laissa pas le capitaine Chapuis égarer bien longtemps — s'il était possible — les juges.

— Mais vous avez avoué les détournements ?

— Oui, mais je crois bien, tout de même, que je me suis trompé dans les comptes. Et, puis, je n'ai pas la tête bien solide...

Le président. — Vous n'êtes cependant pas fou ? Les médecins qui vous ont examiné estiment que votre responsabilité est entière...

Le capitaine Chapuis. — Sans doute...

Le capitaine Chapuis. — Sans doute...

Le capitaine Chapuis. — Sans doute...

Le capitaine Chapuis. — Sans doute...

Le capitaine Chapuis. — Sans doute...

Le capitaine Chapuis. — Sans doute...

Le capitaine Chapuis. — Sans doute...

Le capitaine Chapuis. — Sans doute...

Le capitaine Chapuis. — Sans doute...

Quand le hasard aide la Justice

Le « mystère du cercueil de toile » a fixé l'attention sur un genre de crime qui, dans l'ordre de l'épouvante, doit prendre assurément une des premières places.

La sensibilité la plus élémentaire frémit à cette technique atroce ; les juges sont impitoyables pour les dépeceurs, encore que, sur le plan strict du droit, découper un cadavre ne constitue, si l'on peut dire, qu'une faute vénielle, un simple délit, passible d'une peine d'emprisonnement.

Ce qui est grave, c'est d'attenter à la vie d'autrui ; le jeu, banal, abominable du revolver, l'assassinat quotidien que la bienveillance de certains juges tolère, absurde ou frappe légèrement, est en soi, et socialement beaucoup, plus redoutable que l'acte, rare malgré tout, du meurtrier qui, pour faire disparaître les traces de son crime, mutilé le corps de celui qu'il a tué.

A propos de la mystérieuse affaire qui occupe actuellement l'opinion, un de nos confrères publiait une interview du docteur Paul, qui a battu tous les records du « dépeçage » avec sa cent huit millièmes autopsie !

L'éminent médecin légiste faisait une observation très juste : la plupart des dépeceurs aissent dans une minute d'affolement. Il est rare qu'ils aient véritablement prémédité leur macabre opération : l'avortement maladroite, qui provoque la mort d'une femme, a souvent poussé le complice à commettre l'immonde mutilation. Supprimer tout ce qui pourrait aider la justice à fixer l'identité de la victime : le meurtrier est sûr de l'impunité... Sa certitude, parfois, est fondée ; mais plus souvent, il finit par se faire prendre.

On a rappelé le procès de Dervaux, le boucher qui utilisa sa technique pour couper sa femme en morceaux... Mais on paraît avoir oublié une des plus passionnantes affaires, une des plus sinistres « dans le genre », qui se joua devant la Cour d'assises de la Seine, en juin 1922 : le procès de Charles Burger et de sa maîtresse Estelle Jobin, qui dépeçèrent Gaston Jobin, le sommelier du Grand-Hôtel.

Au fil de l'eau

Le 8 avril 1920, deux pêcheurs à la ligne apercevaient, flottant à la surface de la Seine, qui Georges-Clemenceau, à Bougival, un volumineux paquet enveloppé de toile noirâtre. Ils l'amenèrent sur la berge : un tronc humain, nu, auquel seuls les bras adhèrent encore...

L'identité du mort n'ayant pu être établie, les recherches furent abandonnées et une ordonnance de non-lieu intervint.

Quinze mois passèrent... En août 1921, un cadavre de femme décapitée était repêché dans la Seine : on repara alors du corps de l'inconnu de Bougival... Un courrier innombrable, fut comme d'habitude, envoyé à la police judiciaire... On fit un tri... On suivit des pistes... on les abandonna d'ailleurs, l'assassin ne fut jamais découvert.

Mais dans tout ce courrier, une lettre retint l'attention des policiers... Elle n'avait pas été expédiée par son auteur au quai des Orfèvres ; elle avait été transmise par la direction des Postes de Paris...

Un hasard véritablement inouï permit de reconstituer le crime et d'en découvrir les auteurs.

Cette lettre avait été écrite par un honorable commerçant, M. L. Jobin, demeurant à Pantin, à sa sœur, qui habitait en Suisse. Elle contenait la coupe d'un journal, relatant la macabre découverte de la femme dépeçée...

Certains passages étaient soulignés au crayon rouge : ceux qui rappelaient le crime impuni de l'année précédente...

Cet article n'avait-il pas été justement envoyé par l'assassin ?... Pourquoi avait-il pris soin

de marquer d'un trait rouge ce qui se rapportait à cette affaire classée... On convoqua M. Jobin, on le « cuisina » ; il se défendit rudement, prit la chose très mal — on le concoit — et il rappela même aux inspecteurs qu'il leur avait signalé, plusieurs mois auparavant, la disparition de son frère, Gaston Jobin...

Disparition inquiétante

Sommelier au Grand-Hôtel depuis une vingtaine d'années, Gaston Jobin avait subitement disparu de son domicile, 354, rue de Vaugirard, en mars 1920 ; il n'avait prévenu personne, il était cependant en excellents termes avec ses nombreux frères et sœurs, qui habitaient, les uns Paris et la banlieue, d'autres la Franche-Comté et la Suisse...

Sans doute, sa femme Estelle les avait-elle rassurés :

— Ne vous en faites pas pour Gaston ; vous savez qu'il a eu des ennuis avec l'autorité militaire parce qu'il est déserteur... il est parti à l'étranger, en Amérique du Sud, je crois... Mais surtout, pas de bruit ; n'en parlez à personne... cela pourrait attirer l'attention de la justice...

On avait accepté l'explication. Cependant, M. L. Jobin avait toujours conservé une secrète angoisse, un doute affreux... Une de ses sœurs, qui habitait la Chaux-de-Fonds, partageait ses inquiétudes...

Cette histoire de désertion était-elle bien vraie ? Certes, on savait que Gaston avait été dénoncé, à la fin de la guerre, par des lettres anonymes au ministère de la Guerre... L'affaire n'avait pas eu de suite : Gaston Jobin, fils de parents suisses, n'avait pas, à sa majorité, opté pour la nationalité helvétique, et comme il était né en France, il était devenu citoyen français. Il ignorait et se croyait affranchi de toute obligation militaire.

Sa bonne foi était certaine. Au surplus, son état de santé ne lui aurait pas permis de servir et de fait, il fut, par la suite, exempté...

Aussi, Louis Jobin et sa sœur ne croyaient-ils pas au récit d'Estelle. Leur doute s'accompagnait de constatations troublantes : Estelle Jobin avait quitté Paris en octobre 1920 ; elle était partie pour Toul avec Charles Burger, un ami de son mari, sommelier comme lui au Grand-Hôtel, et qui logeait chez les époux Jobin depuis deux ans...

Que Burger fût l'amant d'Estelle, M. Louis Jobin n'en doutait pas ; le couple s'était installé à Toul où il exploitait un hôtel...

Comment avait-il acheté ce fond de commerce ? Estelle n'avait pas un sou... Burger, veuf, ayant la charge d'une petite fille de neuf ans, ne passait pas pour être à l'aise ; il n'était sommelier que depuis peu de temps... Il n'avait pu réaliser d'économies, d'autant plus qu'il avait été mobilisé pendant toute la guerre.

Alors ?

— Estelle a déjà avoué, dit l'un des inspecteurs à Charles Burger, qui « flanchait ».

Alors, le doute horrible s'était précisé dans l'esprit de M. Louis Jobin : son frère Gaston, lui, était un garçon économe, travailleur, qui se faisait des mois de 2.500 à 3.000 francs... Il avait amassé de l'argent...

Il avait disparu : depuis quinze mois, plus signe de vie... Pourquoi ?

C'est, agité par cette angoisse secrète, que M. Louis Jobin, lisant dans les journaux la découverte du corps d'une femme dépeçée et le rappel du crime précédent, envoya à sa sœur une coupure...

Comment et par quelle inexplicable raison cette lettre, qui portait cependant l'adresse exacte de la destinataire, ne parvint-elle pas à la Chaux-de-Fonds et tomba-t-elle au rebut de l'hôtel des Postes ? Ici, il faut admirer la part immense de l'inconnu, du hasard, qui débrouille les plus mystérieuses affaires judiciaires...

La lettre fut ouverte par l'administration des P. T. T., qui la remit à la police judiciaire. On y trouva le nom et l'adresse de M. Louis Jobin, on le convoqua au quai des Orfèvres...

L'attitude si nette de M. Jobin ébranla cette fois les policiers.

— Vous devinez, leur dit-il, aller voir du côté de Toul... je les soupçonne, elle et lui... Allez... vous trouverez la vérité...

Le jour même, deux inspecteurs prenaient le train à la gare de l'Est.

Un petit café très propre

Le café-hôtel que tenait « M. et Mme Burger » était le meilleur de la petite ville : comme l'a écrit André Salmon, c'était « un petit café très propre, les voyageurs de commerce s'y délassaient un instant du souci des affaires. Les permissionnaires y buvaient le coup de l'étrier avant de regagner la chambre »...

« M. et Mme Burger » entretenaient de bonnes relations avec les personnalités de l'endroit ; ils étaient fort bien vus du commissaire, qui venait de temps à autre faire sa partie chez eux...

Cependant, la bonne entente du ménage n'avait pas duré longtemps : la femme multipliait ses aventures galantes ; les scènes éclataient fréquemment...

Un jour, des voisins les avaient entendus, au plus fort d'une discussion, se traiter mutuellement d'« assassins ».

Mais on n'avait prêté à ce mot aucune attention : l'injure était évidemment exagérée « M. et Mme Burger » étaient de si estimables commerçants.

Un matin, de très bonne heure, deux inspecteurs frappèrent à la porte du café-hôtel...

L'interrogatoire dura toute la journée : pris séparément, Estelle et Charles Burger ne résistèrent pas à la lutte serrée engagée — sans violence — par les policiers.

— Estelle a déjà avoué, dit l'un des inspecteurs à Charles Burger, qui « flanchait ».



Intartaglia photographié dans sa cellule.

Les faussaires de Marseille

L'affaire des faux bons de la Défense Nationale, découverte à Marseille, prend chaque jour plus d'importance. Dans leur officine de la rue Grignan, les deux principaux coupables, l'ex-bayon Markin et son lieutenant, Intartaglia, « faisaient » dans tous les genres de faux : depuis les bons jusqu'aux mandats et aux timbres-postes. Il est impossible de fixer, actuellement, la somme dont le Trésor a été frustré par les habiles et audacieux malfaiteurs. Mais elle est si importante qu'un crédit supplémentaire de près d'un million avait été inscrit dans le dernier budget pour boucher le trou causé par la perte de cette somme. On sait que depuis trois ans que la police est sur cette affaire, des comparses, émetteurs des faux, avaient été arrêtés ; mais on n'avait jamais pu mettre encore la main sur les deux chefs de la bande. C'est chose faite aujourd'hui...

— Burger a tout reconnu, dit l'autre policier à la femme Jobin, prête à avouer.

Alors, ce fut le double aveu, sans une réticence, précis, atroce, hallucinant...

Gaston Jobin avait offert à Burger, au cours d'une de ses permissions, l'hospitalité... Au dernier jour, alors qu'il allait repartir pour le front, Burger, qui était encore couché, vit entrer dans sa chambre Estelle... Elle était en peignoir. Elle lui dit : « J'ai quelque chose à vous avouer, mais je n'ose pas... » Leurs lèvres se rencontrèrent... Idylle banale, qui était le commencement du crime.

Il est vrai que la veille, Burger et celle qui allait devenir sa maîtresse, avaient vu au cinéma un film intitulé : « L'Amour est-il plus fort que le devoir ? »

L'ardente passion d'Estelle Jobin s'exaspéra... Cette femme, terriblement sensuelle, dont la correspondance si suggestive fut saisie au cours de l'instruction, n'eut plus qu'une idée : se débarrasser de son mari. A chaque permission, elle revoyait Burger. Lorsque son amant fut démobilisé, elle s'arrangea pour le faire venir à domicile, comme locataire...

Elle suggéra les dénonciations anonymes à l'autorité militaire ; Burger, sous sa dictée, écrivit les lettres au ministère de la Guerre. Sans résultat.

Cela ne pouvait pas durer... « Tue-le ! »... Burger avait hésité... Mais il avait cette femme « dans la peau »...

Le 23 mars 1920, Estelle se refusa aux caresses de son amant.

— Tu n'es qu'un lâche ! Tu n'oses pas...

Burger osa. Il provoqua le malheureux Jobin, qui déjà dormait... il lui reprocha de le soupçonner (ce qui était vrai) d'être l'auteur des lettres anonymes envoyées au ministère de la Guerre, il lui porta un coup de poing, puis renversant la lampe — dans l'obscurité de la pièce — il le frappa au crâne avec un encier de marbre, tandis que, doucement, sur la pointe des pieds, Estelle pénétrait dans la chambre...

Sa présence stimula l'affreux courage de l'assassin. Bien mieux, elle aida au crime ; elle tint les jambes de Jobin, pour permettre à Burger de terrasser sans effort le sommelier...

L'amant étrangla le mari.

Et aussitôt après, sur la table de la salle à manger, eut lieu le dépeçage avec une scie...

La tête et une jambe furent enfouies sous un arbre, dans les bois de Clamart, le tronc et les bras jetés dans la Seine, au pont Mirabeau...

La petite fille de Burger accompagna son père à ces deux voyages !

Deux bêtes dressées

Deux bêtes dressées l'une contre l'autre : pendant tout le cours de l'instruction, le juge, M. Warrain, était obligé, lorsqu'il confrontait Burger et Estelle Jobin, de faire venir dans son cabinet deux gardes supplémentaires... Les amants assassins se seraient déchirés...

A l'audience, ce fut la même lutte... ils s'accusaient féroceement ; Burger raconta qu'il n'avait fait qu'obéir à son exigeante maîtresse ; Estelle ne lâchait pas son mouchoir et affirmait en pleurant qu'elle avait « assisté », seulement, épouvantée, au meurtre de son mari, « qu'elle aimait tant »...

Sur la table des pièces à conviction, dans un bocal, baignées d'alcool, flottaient, palmes verdâtres, les mains du mort !...

Charles Burger fut condamné à mort et exécuté ; Estelle, aux travaux forcés à perpétuité.

Jean MORIÈRES.

Un infortuné voyageur

Con comprend la colère de M. Fauchilhon : le 7 décembre 1927, il s'était présenté à l'agence de la Compagnie des Wagons-lits à Toulouse, pour louer une place dans le train qui partait, le même soir, à 7 h. 55 : il demanda la communication de la carte et ayant constaté que la couchette n° 8 était libre, il avait voulu la retenir.

— « Impossible, mille regrets... » lui répondit l'employé des wagons-lits.

— Et pourquoi ?

— La couchette n° 8 fait partie d'un compartiment de lits-salons à trois places et ces compartiments doivent être loués de préférence en entier.

Or, M. Fauchilhon ne désirait qu'une place. Il ne put fléchir l'employé. Son irritation fut grande et elle s'exaspéra au souvenir d'un fait récent : quelques semaines auparavant, en effet, dans la nuit du 22 au 23 octobre, il avait été obligé à déménager.

Coût : 96 fr. 90.

Grave question que celle de l'aménité qu'on peut — ou qu'on doit — exiger d'un employé des Wagons-lits ! Quelle est l'étendue de ses obligations ? Comment faire le départ entre les services nécessaires qu'il est tenu de rendre aux voyageurs et les services, qu'en vertu d'un usage courtois, rémunéré d'ailleurs par le pourboire, il rend aux clients du sleeping ? L'employé est-il forcé de « faire la couverture ? »

Les juges du tribunal de commerce n'ont pas eu le courage de résoudre cette question de principe ; ils s'en sont tirés par un argument facile, mais médiocre : M. Fauchilhon, ont-ils dit, ne fait pas la preuve de son grief : il n'en apporte aucune justification sérieuse.

Quant au premier chef de la demande, ils l'ont déclaré mal fondé : M. Fauchilhon, qui voyageait seul, ne pouvait prétendre obliger la Compagnie des wagons-lits à ouvrir pour son usage personnel un wagon comportant trois places ; il est normal, en effet, que les wagons à trois places soient réservés, dans toute la mesure du possible, aux personnes voyageant en groupe et ne soient mis qu'au dernier moment à la disposition des voyageurs isolés...

Une seule consolation, bien maigre pour M. Fauchilhon : le tribunal lui accorda 96 fr. 90, montant de la somme qui représentait le parcours pendant lequel il n'avait pu, à cause de l'avarie du wagon, utiliser sa place.

Mais ces 96 fr. 90 s'accompagnaient de la condamnation aux deux tiers des dépens du procès : bref, voilà trois voyages qui coûteront cher à l'infortuné voyageur !

Le geolier ferme la porte de la cellule où viennent d'être conduits les faussaires

(Photo Huguette.)

Le geolier ferme la porte de la cellule où viennent d'être conduits les faussaires

(Photo Huguette.)

Le geolier ferme la porte de la cellule où viennent d'être conduits les faussaires

(Photo Huguette.)

Le geolier ferme la porte de la cellule où viennent d'être conduits les faussaires

(Photo Huguette.)

Le geolier ferme la porte de la cellule où viennent d'être conduits les faussaires

(Photo Huguette.)

Le geolier ferme la porte de la cellule où viennent d'être conduits les faussaires

(Photo Huguette.)

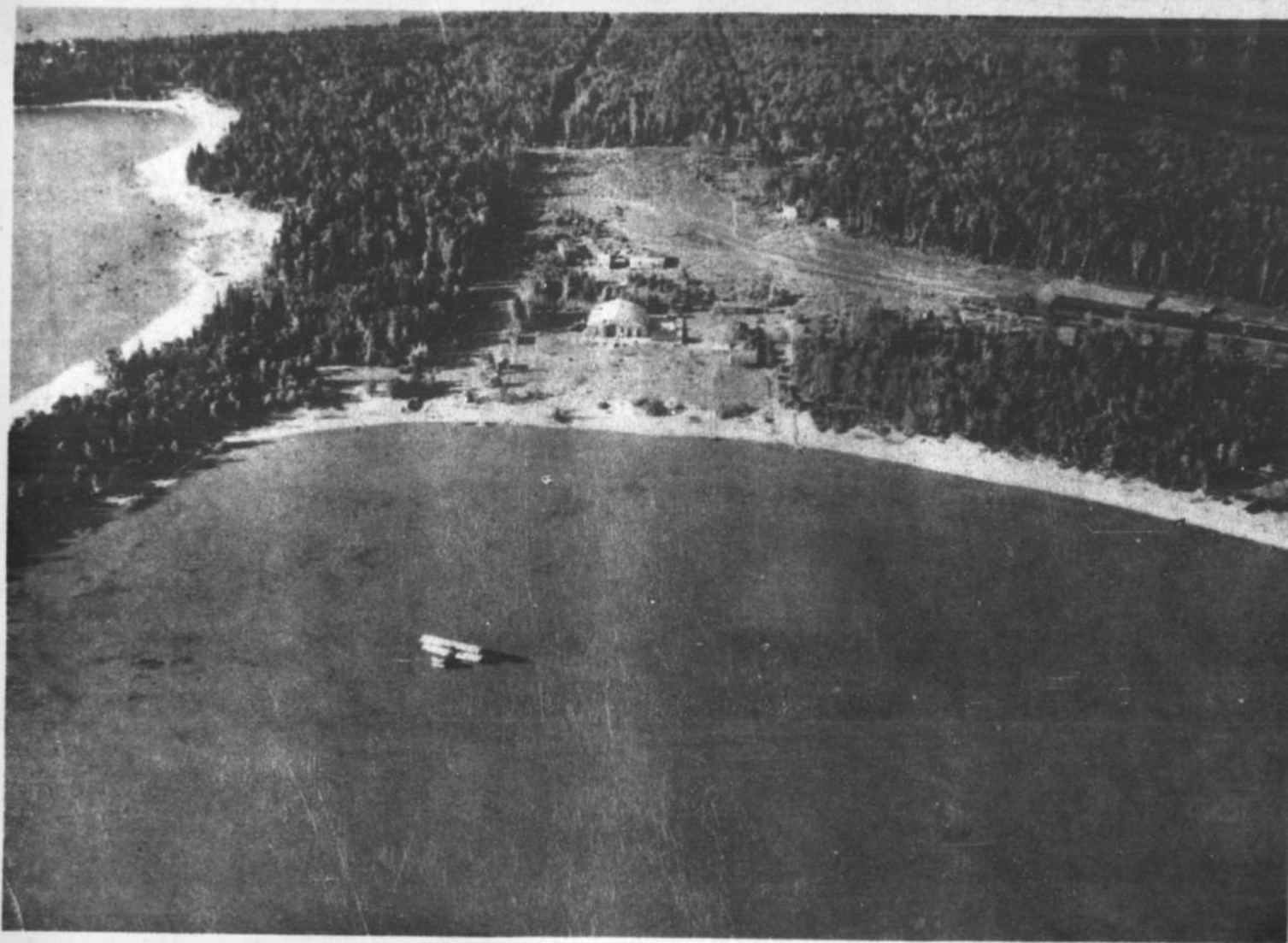
Le geolier ferme la porte de la cellule où viennent d'être conduits les faussaires

(Photo Huguette.)

L'un des faussaires de Marseille, pendant son interrogatoire.

Le geolier ferme la porte de la cellule où viennent d'être conduits les faussaires

(Photo Huguette.)



L'un des hydravions chargés, au Canada, de surveiller les forêts pendant l'été.

AOUT et septembre... C'est la saison fatale à nos belles forêts de France, quand les ardeurs de l'été ont desséché l'épaisse couche de débris qui recouvre leur sol. La rubrique s'ouvre alors dans nos quotidiens, et il ne se passe plus de jour que l'on ne signale des feux de forêt un peu partout sur notre territoire.

Il est maintenant démontré que la criminalité est responsable de ces destructions dans la proportion de 60 pour cent. Tantôt, ce sont des enfants vicieux ou des « demifous » qui allument un foyer pour le plaisir, afin de voir flamber les buissons et les arbres. Tantôt, la torche est brandie par des individus qui veulent se venger d'un propriétaire voisin. Et l'on découvre que d'autres incendiaires sont inspirés par une basse idée de lucre : les troncs roussis ou calcinés seront vendus à vil prix par l'Administration des domaines (1).

(1) Dans un de ses récents numéros, l'*Intransigeant* a publié l'interview d'un haut fonctionnaire qui accuse certains maires de Provence d'avoir intérêt à ce que brûle la forêt communale, au risque de mettre le feu à toute une région. Ensuite, ils vendent le bois. On se fait ainsi de 200.000 à 600.000 francs d'un coup. Alors, on établit de magnifiques programmes communaux...

La négligence intervient dans la proportion de 25 pour cent : un fumeur laisse tomber une allumette ou les résidus de sa pipe sur un petit amas de mousse sèche qui s'enflamme sournoisement comme de l'amadou : les joyeux membres d'un pique-nique s'éloignent en laissant quelques parcelles de braise dans les cendres du feu de bivouac sur lequel ils auront fait leur café, et le vent se chargera du reste.

D'autres causes se partagent le restant des responsabilités. Les flammèches des locomotives dévorent les herbes du talus ; si les circonstances s'y prêtent, les taillis proches sont menacés. La foudre, en frappant un arbre mort, peut provoquer une catastrophe.

Enfin, des expériences conduites très scientifiquement aux Etats-Unis, où le fléau sévit chaque été avec une amplitude formidable, ont établi qu'un vulgaire tesson de bouteille avait été l'auteur d'un incendie qui ravagea, en 1907, plusieurs milliers d'hectares dans le Wisconsin !

Une bulle d'air demeurée dans l'épaisseur du verre avait joué le rôle de lentille en concentrant un rayon de soleil sur une matière éminemment inflammable. Tels les collégiens qui, de mon temps, allumaient une cigarette clandestine à l'aide d'une loupe !

Pouvons-nous combattre efficacement un fléau qui nous appauvrit, chaque année, de nombreux millions de francs ? Une surveillance bien organisée, soutenue par une répression impitoyable contre les incen-

diaires et les imprudents, diminuerait considérablement le nombre de ces feux destructeurs. Reste à savoir si ce service de défense se montre chez nous à la hauteur de sa tâche.

Il y a trois ans, par une chaude journée d'août, alors que je villégiaturais en famille dans la région d'Arcachon, je m'étais joint à quelques amis pour organiser une excursion à La Canau.

En route, nous faisons choix d'un endroit propice dans l'immense forêt de pins qui est la richesse des Landes. Les provisions sont tirées des voitures. Bientôt, le repas champêtre bat son plein.

Un garde forestier, monté sur sa bicyclette, tombe au milieu de notre gaieté : — Vous avez un réchaud à alcool ! grogne-t-il en guise de salut. Je vous dresse contravention !

— Ni réchaud, ni poêle, mon brave ! proteste l'un de nous.

— Vous l'avez caché en m'apercevant de loin !

Nous l'invitâmes à perquisitionner dans nos bagages comme dans nos deux automobiles. Cette offre le calma, et il consentit à nous faire des excuses.

— Nous sommes tous sur les dents ! Ça fait huit commencements d'incendie en cinq jours ! Et des touristes chaque fois !

Tandis qu'il perdait son temps à épier notre innocence, un feu éclatait à quelques kilomètres de là, et, le soir, deux ou trois cents hectares flambaient !

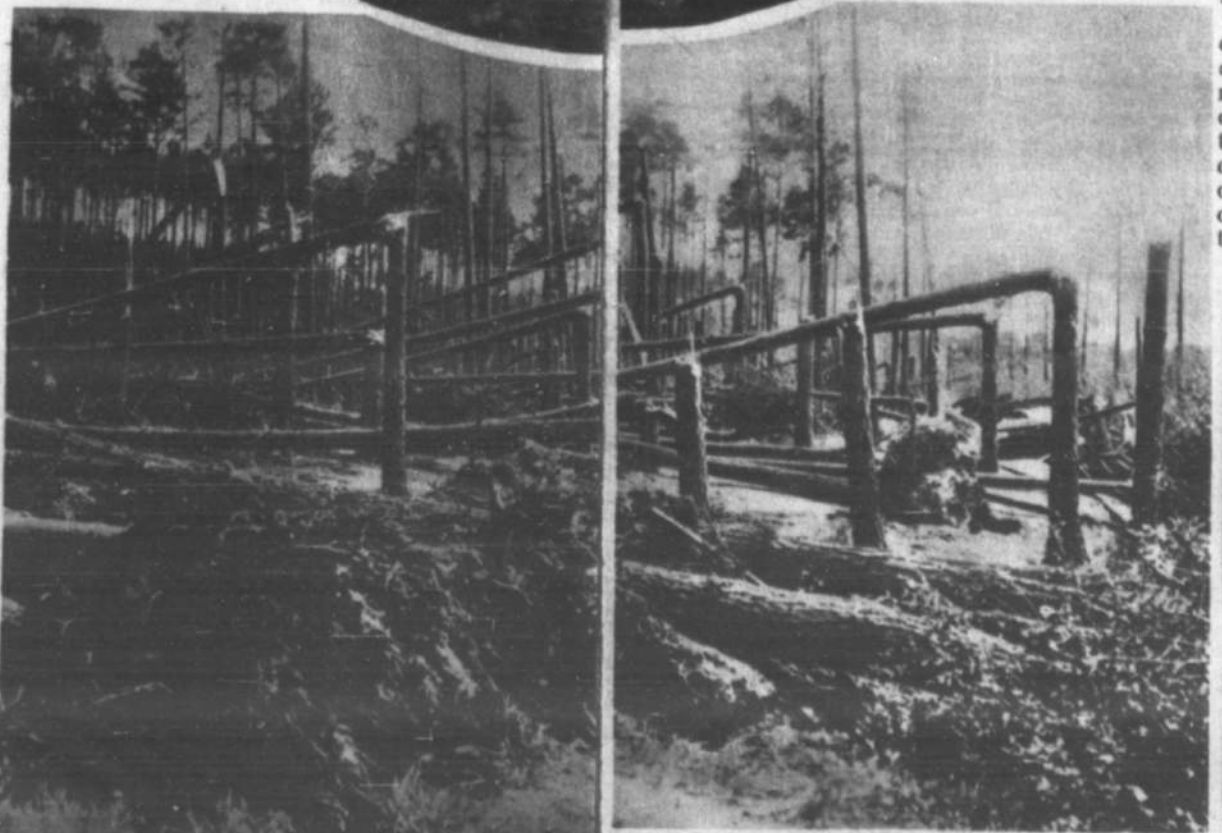
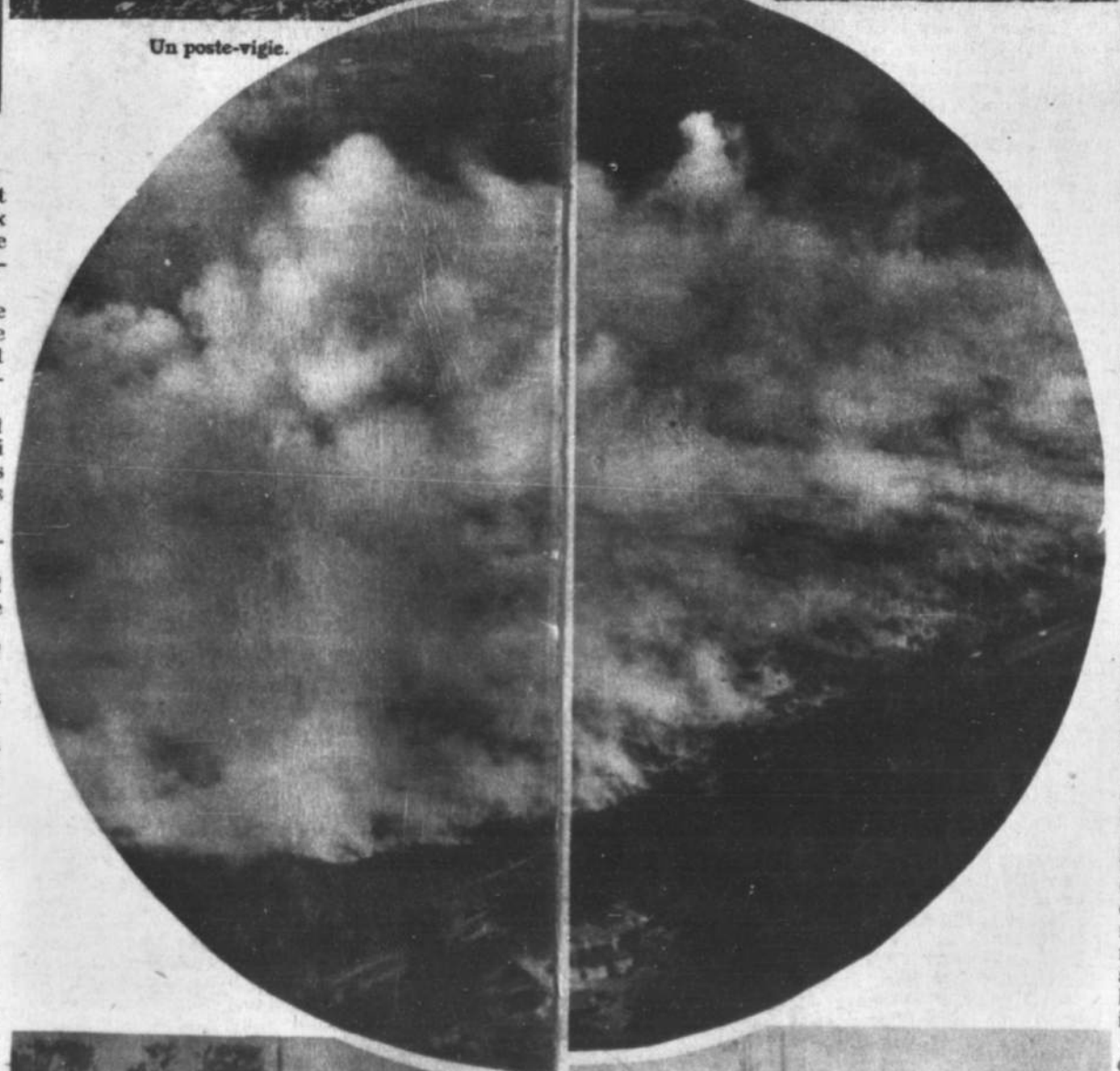
Au début de cet été, il me fut donné d'assister à la naissance d'un incendie dans les bois de Clairefontaine. La garnison de Rambouillet fut bientôt alertée. Je vis accourir des pelotons de cavaliers qui n'avaient même pas de haches pour abattre des arbres et tenter de circonscrire le feu.

Les pompiers des environs arrivèrent deux ou trois heures en retard, comme je l'apprenais le lendemain par les journaux. Résultats : deux cents hectares de belle futaie réduits en cendres.

J'ai eu maintes occasions, l'autre année,



Un poste-vigie.



Dans le Midi, lorsque le feu éclate, on sectionne rapidement quelques rangées d'arbres pour limiter la mar-



On sectionne rapidement quelques rangées d'arbres pour limiter la mar-



Malgré la surveillance, le feu s'est allumé dans la forêt. L'hydravion va s'envoler, chargé de bombes protectrices.

pendant un voyage à travers le Canada, de voir comment ce pays, couvert d'immenses forêts, a réussi à conjurer un fléau qui prenait trop souvent des proportions catastrophiques.

Le train des Canadian National Railways qui me ramenait de Vancouver s'arrêta, pendant quelques minutes, dans la petite gare de Doucet, en bordure de la zone forestière du Nord de la province de Québec. J'aperçus, à l'entrée du village, une immense pancarte qui portait ces deux lignes :

*Eteins tes feux !
Ne sois pas un tueur de forêts !*

Voilà pour la propagande et pour l'éducation du public. Et voici un autre avertissement de nature à le rendre plus circonspect :

« Ici, on émet des permis de circuler dans la forêt. Coût : 2 dollars », annonçait une seconde affiche, posée bien en évidence sur un chalet. Et l'on m'expliqua que les gardes forestiers pouvaient ainsi « filer » les personnages suspects et prévenir les tentatives d'incendie.

Jadis, les flammèches des locomotives canadiennes allumaient fréquemment des brasiers en bordure de la voie. Il n'en est plus ainsi, grâce à l'application d'une mesure fort simple : tout train qui pénètre dans une région forestière est suivi par deux hommes montés sur un wagonnet à moteur marchant à vitesse réduite. Leur mission est d'éteindre, soit à la main, soit à l'aide d'extincteurs, les feux allumés par les étincelles ou par les parcelles de charbon incandescent.

A l'exemple des Américains, les Canadiens avaient érigé de hautes tours de bois d'où des vigies surveillaient les forêts nuit et jour. Le téléphone leur permettait de signaler rapidement aux gardes forestiers le foyer d'un incendie et sa situation exacte. Plusieurs fois ces postes furent consumés par le feu qui les avait cernés, coupant la retraite aux malheureux guetteurs.

Si les Etats-Unis ont remplacé ces tours par des échafaudages en charpentes métalliques, le Canada s'est montré plus pratique et plus moderne en organisant la surveillance aérienne de ses forêts, que des escadrilles survolent sans cesse pendant les périodes de sécheresse et de chaleur.

Le Far-West canadien étant parsemé de lacs, ce sont des hydravions qui sont chargés de ce service. Outre leur poste de T. S. F. qui les maintient en contact avec les forestiers (gardes forestiers), les appareils sont munis de petites pompes qui lancent un liquide extincteur dont la puissance peut éteindre un foyer à ses débuts, ou retarder la marche du fléau jusqu'à l'arrivée des secours.

Nous pouvons ajouter que, cette année, le service forestier canadien a mis à l'essai des bombes chargées d'une concentration de ce même liquide. L'explosion de ces projectiles lancés par un aéroplane en avant d'un feu l'a éteint en quelques minutes.

Grâce à ces multiples précautions, le Canada n'a pas vu se renouveler, depuis une dizaine d'années, les catastrophes dont j'indiquerai l'ampleur en recourant à mes notes de voyage.

Dans le Nord-Ouest de la province de Québec, le train du Canadian National mit plus d'une heure et demie à traverser un territoire couvert de troncs calcinés ; en prenant pour base la vitesse normale des trains canadiens, il me fut facile de cal-

culer que l'aire de dévastation s'étendait sur une longueur d'une centaine de kilomètres, ce qui représentait plusieurs milliers d'hectares.

Dans l'Est de l'Ontario, en visitant le district de Sudbury, où l'on exploite le plus riche gisement de nickel du monde, je relevai les lugubres traces d'un incendie qui, en 1912, rasa complètement la forêt sur une superficie de plus de quatre mille kilomètres carrés.

La marche du fléau avait été si rapide, qu'il surprit et cerna plusieurs villages de mineurs. Des trains lancés à leur secours furent arrêtés et détruits par le feu. Le nombre des victimes fut évalué à trois cents.

On me donna ce détail macabre : une dizaine d'hommes avaient cru trouver un refuge dans la citerne d'une gare, et ce ne fut que longtemps plus tard, en procédant aux travaux de reconstruction, que l'on y découvrit leurs corps ébouillantés... Mort atroce : l'eau qui s'échauffe progressivement dans l'atmosphère embrasée, la lente cuisson d'êtres vivants...

Victor FORBIN.



Pendant l'un des grands incendies qui ont dévasté les forêts canadiennes, les réfugiés assiègent une gare pour s'embarquer dans le train de secours.



Tandis que les flammes montent de la forêt embrasée, deux enfants, insoucients du danger, contemplent le féérique spectacle.



(Récit d'un meurtrier imprévu)

L'ARRESTATION

Je voyais mon revolver à terre... Des enfants sortaient d'une maison... Un homme ramassait mon arme... Un agent vint à moi... « C'est vous ? » L'agent me tenait d'une main par la manche de mon pardessus... De l'autre, il portait ma canne, mon revolver, la gaine qu'il avait ramassée... Nous arrivions au poste et je l'entendis dire : « Un meurtrier... » Des agents m'entourèrent... La porte s'ouvrit... un autre agent apparut et dit : « La victime est dans un taxi... Je l'emmène à Beaulieu... Il est mourant... Préparez la civière... »

Les mots : « meurtrier », « victime », « Beaulieu », « civière », « mourant », « définit dans mon esprit sans que j'en comprenne le sens... »

Une porte s'ouvre de nouveau et j'entends dire : « Il est mort... Apportez la civière... La réalité terrible s'impose alors à moi... J'ai tué ! Je suis un meurtrier ! Je revois la scène horrible qui vient de se dérouler... Je revois l'homme me regardant, haussant les épaules, ricanant, pendant que je le suppliais de me laisser embrasser mon enfant... Je le vois me toisant d'un air méprisant et vainqueur, voulant changer de chemin afin de m'éviter... Comment j'ai pris mon revolver, comment j'ai tiré, je n'en sais rien... Les coups de feu retentissent encore à mes oreilles... »

On me fait monter au premier étage... Deux jeunes gens m'interrogent... Leur air est révélateur ? Je n'en sais rien non plus... Je revivais le drame qui venait de se passer et j'étais absorbé par cette idée envahissante, atroce : J'ai tué ! Je suis un meurtrier !

J'ignore combien de temps dura mon interrogatoire... Tout à coup, on entendit quelqu'un hurler : « Faites-le descendre ! » Encadré d'agents, je descendis et je sentis pleuvoir sur mon dos et sur ma tête des coups terribles... Puis les coups s'arrêtèrent et quelqu'un me dit : « Reconnaissez-vous votre victime ? »

Je voyais le corps inerte de mon beau-frère, je ne voyais plus sa figure ricanante, je croyais le voir dormir... Héberté, anéanti, je ne pouvais desserrer les dents... Je croyais que mon crâne allait éclater... j'entendais sans cesse dans ma tête, comme un bourdonnement, les mots terribles que je me répétais sans cesse et qui me rendaient fou : Meurtrier ! Assassin ! C'est toi qui as fait cela ! Assassin ! Meurtrier !

Des agents me soutenaient, car je ne pouvais me tenir debout. On me fait réintégrer le bureau où j'ai déjà été interrogé... Je reçois encore des coups de canne sur la tête et j'entends la voix de mon beau-père hurler : « Voleur ! Bandit ! Assassin ! » Vous serez châtié ! Vous serez décapité ! A deux reprises, on me fait signer quelque chose sur un registre... Je ne sais même pas ce que je signe !

Puis on me fait redescendre et on m'emmène au violon... Je n'étais plus moi-même, je n'avais plus conscience de rien... J'étais une loque, une loque effroyable, incapable de voir, d'entendre, de raisonner...

Tout à coup — je ne sais pas depuis combien de temps j'étais au violon, je n'avais aucune notion des choses — j'entends à côté de moi une voix qui me parle avec douceur, avec sollicitude, et qui dit : « Tu n'as pas mal ? Ce qu'il t'en a foutu, ton beau-père ! Veux-tu manger quelque chose ? Ne t'en fais pas ! J'ai de l'argent ! Je te paie à déjeuner ! »

J'essaie de répondre... Je ne peux pas parler... Mais ces paroles de pitié, cette voix humaine et bienveillante me font du bien... Je me demande vaguement quel est cet homme qui ose me parler ainsi, et qui me dit : « Tu n'as pas mal ? »

Je me demande si ce n'est pas un agent en civil, un détective qui veut m'arracher de nouveaux aveux... Il insiste, il m'interroge... Je lui réponds alors que je ne veux rien, qu'un assassin n'a droit à rien... Mais j'écoute cependant les paroles réconfortantes de l'inconnu qui pitoyable à ma détresse, de l'inconnu qui me raconte qu'il vient d'être arrêté pour vol et qui se montre pour moi plein de gentillesse ! Qu'est-il devenu, cet homme qui établit mon premier contact avec ceux qui pendant tant de mois allaient être mes compagnons ?

Devant la porte du violon, des agents passent et repassent, me désignent et regardent curieusement l'assassin que je suis et qui, bouleversé de honte et de désespoir,

tremble de tous ses membres... La même pensée me harcèle et me domine... Je me dis que je suis séparé maintenant du reste du monde, que je suis un assassin, un « hors la loi » ! Je pense à mon fils, je pense aux enfants de celui que je viens de tuer... Je pense à ma femme, à mes parents, à mes amis, qui ce soir vont voir mon nom dans les journaux !

La porte s'ouvre : j'entends : « Levez-vous ! » Je vois des photographes qui braquent sur moi leurs appareils et font éclater les capsules de magnésium... Je suis terrifié de songer que mon portrait va s'étaler dans les journaux, le portrait du meurtrier !

Puis, sans me souvenir de rien, sans savoir même comment j'y suis monté, je me vois tout à coup dans la voiture des prisonniers, dans le « panier à salade »... Je ne sais plus rien... mais soudain, j'entends des bruits de fête foraine... Sans doute, devons-nous longer la fête de Montmartre sur les boulevards extérieurs, car toute la cacophonie des foires arrive à mes oreilles... Et cela me réveille, cela me tire de l'anéantissement où j'étais plongé... sans doute parce que ce brouhaha, ces sons vulgaires évoquent à ma pensée la fête de Neuilly où j'allais avec ma femme et mon fils, avec mon petit qui adorait la « Foire à Neuilly », comme il disait ! Ce souvenir me fait éclater en sanglots et les larmes sont pour moi une espèce de soulagement.



Elle est assez propre, cette cellule...

(Photo Henri Manuel.)

me font sortir de ma torpeur... Des camélot passent en criant : « Le drame de la rue Guillaume-Tell », « Le crime des Termes... » puis j'entends une voix dire : « Il est dedans ! » C'est de l'assassin qu'il s'agit évidemment, c'est de moi que l'on parle ! Mon nom est devenu le nom d'un assassin ! J'ai horreur de moi-même, je ne pense qu'à mourir !

On me fait descendre du « panier à salade » et me voici au Dépôt, où je me trouve avec une dizaine de prisonniers... On nous fouille à nouveau. Un gardien me remet une gamelle et une boucle de son. Je la refuse d'abord, mais on me force à les prendre ; puis le gardien me dit : « Voulez-vous une cellule pour vous seul ? C'est 2 fr. 50. » Cette question, qui me donne l'impression d'arriver dans un hôtel, me cause une telle stupeur que je ne réponds même pas ; on me fait alors entrer dans une cellule où plusieurs individus parlaient, fumaient, mangeaient.

La porte se referme derrière moi avec un bruit sinistre ! Cette lourde et monstrueuse porte qui tombe me fait l'effet d'une muraille dressée désormais entre le monde et moi ! Je ne peux m'empêcher d'avoir un mouvement de recul devant la saleté effroyable de cette cellule et devant l'allure cynique de mes co-détenus.

Ceux-là sont des habitués sans doute. Ils questionnent le nouveau venu que je suis : « Qu'as-tu fait ? Pour quelle raison es-tu ici ? »

Marchinalement, je réponds à leurs questions, et eux qui sont des voleurs sont impressionnés par ce meurtre que j'ai commis. Ils s'intéressent vivement à mon histoire, à l'histoire de cet homme qui n'est pas des leurs, qui ne s'exprime pas comme eux et qui

ressemble à un animal traqué... Ils demandent des détails, les commentent, donnent leur avis... Je m'étais installé sur une des paillasses, dans un coin, et je ressaisais mes affreuses et harcelantes pensées... mais, malgré moi, j'écouais mes interlocuteurs et, malgré moi, je répondais à leurs incessantes questions... Peu à peu j'entraîs dans l'ambiance de la prison...

Mon désespoir était coupé par les interrogations de mes co-détenus, leurs remarques bizarres, leurs commentaires... Ils se parlaient ma gamelle et ma boucle de son et, en échange, ils me donnaient une cigarette... Mais quelle indignation lorsqu'ils me virent jeter ma cigarette à terre après en avoir tiré trois bouffées : « Tu n'es pas fou ! Tu gaspilles le tabac ! Tu sais qu'ici il faut faire des économies ! » Et l'un d'eux ramassa la cigarette que j'avais dédaignée...

Ai-je dormi cette nuit-là en cette singulière compagnie ? Je ne sais ; mais je sais fort bien que c'est grâce aux quatre prisonniers qui se trouvaient avec moi dans cette cellule que j'ai pu échapper de temps à autre à ma hantise. Aurais-je pu supporter la solitude de la cellule à 2 fr. 50 qu'on me proposait ?

On vint ensuite me chercher pour me conduire à l'anthropométrie, en haut de la tour où se trouvent les services de Bertillon. Je fus bientôt mesuré, catalogué, numéroté, et j'eus la pénible impression de n'être plus moi-même.

Nous passons devant les parloirs des visiteurs, les parloirs des avocats, et nous arrivons au rond-point. Nous montons alors un escalier qui nous conduit au rond-point du Quartier Haut, c'est-à-dire dans le nouveau bâtiment qui date d'une trentaine d'années. Les récidivistes, les habitués de la Santé ne craignent qu'une chose, c'est de faire partie des quatre premières divisions auxquelles sont affectés les anciens bâtiments, horriblement vétustes, sales, et privés de toutes commodités. En hiver, quand la Santé est pleine, on y enferme parfois les clochards qui se font arrêter pour ne pas coucher dehors, et quelquefois aussi des prisonniers mal vus...

Lorsque nous arrivons dans les bâtiments neufs, on nous prend nos fiches et on nous remet en échange deux plaques de métal, une grande et une petite...

Un gardien m'emmène, me fait traverser un corridor aux murs grisâtres, sur lequel donnent les cellules de la « Grande Surveillance ».

Le gardien ouvre une porte épaisse et lourde, d'un gris sale, dont l'aspect massif évoque quelque peu l'aspect d'une porte de « trésor » dans une banque...

Il me prend mes deux plaques de métal ; il accroche la grande à hauteur d'homme, au-dessus du judas, et la petite un peu plus bas. Celle-ci porte des indications de service ; sur celle qui est au-dessus du judas, on peut lire : 11^e division, n° 7.

Je suis désormais le 11-7.

Me voici seul dans ma cellule. Elle est assez propre, cette cellule, avec du ciment par terre, bien lavé ; mais elle est pleine de toiles d'araignée. Les murs sont peints en jaune clair et sont en gris dans le bas. Une grande fenêtre grillagée, dont les carreaux sont en verre dépoli, s'ouvre par un vasistas.

A gauche, un lit plant, fermé et fixé à la muraille sur un crochet ; un peu plus loin, un W.-C. à l'anglaise, digne, il faut l'avouer, des palaces les plus confortables, et, au-dessus, un robinet... On peut donc boire, se laver. (Plus tard, en y adaptant une pomme d'arrosoir en carton, j'arriverai à faire de ce robinet une sorte d'appareil à douche.)

A droite, une table fixée au mur et une chaise retenue par une chaîne, afin que les prisonniers ne puissent pas s'en servir pour assommer leur gardien ; puis, deux tablettes qui deviendront à la fois ma bibliothèque, mon armoire à glace et mon garde-manger...

En arrivant dans ma cellule, mon premier geste est — comme d'habitude, parait-il, celui de tous les prisonniers — de décrocher mon lit, maladroitement, péniblement, et de m'y laisser tomber dans un accablement total de tout mon être...

La cellule est grande, peut-être quatre mètres sur cinq, mais il y fait froid. Le radiateur encastré dans le mur et placé à côté des W.-C. ne chauffe guère que le mur. Le chauffage central a beau exister à la Santé, il est impossible de chauffer. Il y fait en hiver un froid glacial et en été une chaleur atroce.

Je suis au rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments, là où se trouvent les cellules « de pistole », comme on les appelle, celles qui sont réservées aux assassins, à ceux qui passeront en Cour d'assises.

C'est n'était pas ce jour-là que j'étais fou, — j'avais bien failli le devenir ! — Je venais au contraire de reprendre le contrôle de moi-même et de trouver assez de force pour me mettre à écrire mon journal.

LA JOURNÉE DU PRISONNIER

La Santé !... Par le judas qui s'ouvre sur le corridor, un gardien vient toutes les dix minutes jeter un coup d'œil sur le meurtrier que je suis sur le n° 7 de la 11^e division ! Par quoy moyen un prisonnier à la « Grande Surveillance » pourrait-il bien attenter à ses jours étant donné toutes les précautions qui sont prises ?

Je me vois, loque lamentable, arrivant à la prison. Je suis d'abord conduit au greffe, puis de nouveau à l'anthropométrie. Après m'avoir fait décliner mon état-civil, l'on me donne une fiche, puis l'on m'emmène avec les autres dans une très grande cellule aménagée pour la fouille des prisonniers.

— Dénudez-vous complètement ! dit un gardien. Videz vos poches !

Les prisonniers s'exécutent, se dénudent... Machinalement, je fais comme les autres... On nous fait passer à la douche qui est dans la salle même, tandis que les gardiens s'emparent de nos vêtements, les fouillent, les examinent, les retournent toutes les coutures. Après une vérification des plus minutieuses, on nous rend nos vêtements, mais sans bretelles, sans jarretelles, sans cravate et sans faux-col, sans rien de ce qui pourrait être utilisé par le prisonnier pour s'étrangler ou pour se pendre. De ces objets, on fait un paquet, ainsi que de tout ce que l'on a trouvé dans les poches des vêtements, et le paquet est consigné au greffe. L'argent est déposé, au nom du détenu, à la caisse du greffe.

On m'a raconté par la suite qu'un jour, au moment de la fouille, un prisonnier fut trouvé porteur de deux cent cinquante mille francs en espèces ; il y a des chances pour que celui-là ait été un bon client pour la cantine et pour les commissionnaires ! Le restaurant de la « Bonne Santé » a certainement dû lui faire crédit.

De tout ce que nous avions sur nous, on ne nous rend que nos papiers et notre mouchoir. Puis, on nous remet une paire de draps et une couverture.

Nous voici donc rhabillés tant bien que mal, avec nos chaussettes qui tombent, nos pantalons qui ne tiennent pas et le cou nu.

Dirigé par des gardiens, les prisonniers, dans les établissements montmartrois où viennent échouer, légèrement émus, les étrangers qui ont pérégriné toute la nuit, de boîte en boîte, sur la Butte.

Le malfaiteur, qui est vêtu très élégamment, et qui, pour inspirer confiance, simule lui aussi un certain état d'ébriété, parle avec un léger accent étranger. Il cherche à se lier avec les groupes de consommateurs qu'il devine en partie fine. Il offre volontiers le champagne et son pourboire est généreux.

Ce pickpocket aurait un complice, mais celui-ci, moins bien habillé, se tiendrait dans la coulisse. C'est à ce dernier que bijoux, montres et portefeuilles sont subrepticement passés. Par cette combinaison, le faux « nœucor » est à l'abri des soupçons et, en cas d'alerte, offre de se laisser fouiller : aucun objet dérobé n'est trouvé sur lui.

Le coup est admirablement monté et a déjà fait de nombreuses dupes. Que les noctambules attardés se méfient et refusent au voisin de table inconnu le « coup de l'étrier », qui est le coup du pickpocket.

XV

MÉFIEZ-VOUS

ou les mille et une manières de détrousser ses contemporains

La traite des noctambules

A l'aube naissante, à cette heure où les lourds camions des « boueux » ramassent les ordures, les établissements de nuit ferment leurs portes. Le Montmartre qui s'amuse s'endort et les noctambules regagnent enfin leur domicile. Heure trouble où le sommeil alourdit les paupières et rend le pas chancelant.

Mais, avant de gagner la rue, le fétard, pour se donner de l'aplomb, demande au gérant de la maison le « coup de l'étrier », puis, muni du précieux viatique, il part, sautant d'un dernier « ohé ! ohé ! » ses compagnons de « bombe ».

Il part, mais à peine dehors, si l'idée lui vient, avant de hâter son pas, de s'assurer qu'il a toujours sur lui son portefeuille, une désagréable surprise l'attend : on lui a « refait » ses poches !

Un riche Américain, M. Henri H..., de passage à Paris, et demeurant 5, rue de l'Arcade, était allé, une nuit, terminer la soirée dans un bar de la place Clichy. Après force cocktails, en joyeuse compagnie, il se décida à prendre le chemin de son domicile, lorsqu'en mettant la main à la poche pour régler les consommations, il constata que sa montre en or et un portefeuille contenant dix mille francs en billets français et quarante dollars, lui avaient été subtilisés... On devine l'émotion de l'étranger.

Le riche Yankee s'en fut conter sa mésaventure au commissariat des Grandes-Carrières. Une enquête fut immédiatement ouverte. Elle fit connaître qu'un habile pickpocket s'était spécialisé dans la traite des noctambules au gousset bien garni.

Cet individu, dont on ne possède qu'un signalement vague, et qui n'a rien de l'art du grimage, opère entre trois et cinq heures du matin, dans les établissements montmartrois où viennent échouer, légèrement émus, les étrangers qui ont pérégriné toute la nuit, de boîte en boîte, sur la Butte.

Le malfaiteur, qui est vêtu très élégamment, et qui, pour inspirer confiance, simule lui aussi un certain état d'ébriété, parle avec un léger accent étranger. Il cherche à se lier avec les groupes de consommateurs qu'il devine en partie fine. Il offre volontiers le champagne et son pourboire est généreux.

Ce pickpocket aurait un complice, mais celui-ci, moins bien habillé, se tiendrait dans la coulisse. C'est à ce dernier que bijoux, montres et portefeuilles sont subrepticement passés. Par cette combinaison, le faux « nœucor » est à l'abri des soupçons et, en cas d'alerte, offre de se laisser fouiller : aucun objet dérobé n'est trouvé sur lui.

Le coup est admirablement monté et a déjà fait de nombreuses dupes. Que les noctambules attardés se méfient et refusent au voisin de table inconnu le « coup de l'étrier », qui est le coup du pickpocket.

XVI

Qui veut des bi-bi, qui veut des billets !

Je m'en voudrais de tarir les sources de la générosité publique. Soulager la misère, venir en aide aux infortunés, rien n'est plus louable. Il n'y a jamais trop d'âmes compatissantes. Mais encore faut-il que la charité soit bien ordonnée, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à qui la mérite, et qu'elle se montre circonspecte, afin d'atteindre son but.

On a arrêté, il y a quelque temps, un escroc de haut vol qui exploitait méthodiquement la commisération sous une forme assez originale et en tirait d'importants bénéfices.

Cet individu lançait des loteries... Il fallait y penser. C'est très simple, comme vous allez le voir. Il suffit tout d'abord de trouver un sujet vraisemblable et susceptible de provoquer la pitié.

C'est ainsi que successivement il monta des tombolas au profit des « inondés du Soudan », des « mal-lotés de Seine-et-Marne », des « sinistrés du cap Saint-Martin », des « naufragés du Finistère », des « enfants martyrisés par leurs parents », des « musulmans échappés du harem », des « réfugiés du Tibet », etc... Vous croyez à des galéjades ? Rien n'est plus véridique, cependant. La crédulité du bon public est aussi profonde qu'aveugle.

L'entrepreneur de loteries savait, disons-le, présenter sa marchandise. Il se faisait confecturer de splendides carnets de billets. Ceux-ci, sur papier couché, portaient un beau dessin se rapportant au sujet exploité, et, au bas, il y avait des signatures ronflantes, à particule. Il n'hésitait pas à placer dans ces comités imaginaires de hautes personnalités qu'on avait omis de consulter, bien entendu.

Le détective E. GODDEFROY

est le seul détective en Belgique, ex-officier judiciaire près les parquets de Bruxelles et d'Anvers, diplômé de la préfecture de police de Paris. Chevalier de l'Ordre de la Couronne, de l'Ordre d'Orange-Nassau et de l'Ordre de l'Empire britannique. Officier invalide de guerre. Ancien commissaire de police adjoint de la ville d'Ostende. Ancien expert en police technique près les cours des tribunaux des Flandres.

Bureau : Bruxelles, 8, rue Michel-Zwaab. Tél. 603,78



Tous nos meubles sont vendus avec de grandes facilités de paiement — Expédition franco de port et d'emballage —

le CATALOGUE que vous offre gratuitement G. Bleustein n'est pas un catalogue c'est le livre documenté d'un technicien du meuble.

Un tel livre vous forcera à nous rendre visite à L'AMEUBLEMENT MODERNE 154 Boul. Magenta - Paris 154 ANGLE HÔPITAL LARIBOISIÈRE

DÉCOUPEZ CE BON et envoyez-le avec votre adresse à G. BLEUSTEIN 154, Bd Magenta qui vous enverra gratuitement son merveilleux Catalogue N° 101

A l'occasion de nos agrandissements, soldes de fins de séries



SOMMER, DÉTECTIVE Enquêtes avant mariage, Filatures, Recherches. Toutes missions. Paiement après. Ouvert de 8 h. à 20 heures. Téléphone : Louvre 71-85. 5, RUE ÉTIENNE-MARCEL

Détatouage universel

sans douleur, sans acide. Diplômé 1928. Disparition 8 jours. Méthode perfectionnée pour opérer soi-même. Renseign. T.p.r. Prof. DUCO, 29 bis, Av. de Beldray, Nollay-le-Sec (Seine).

Bulletin d'abonnement

	1 an	6 mois
France et Colonies.....	48. »	25. »
Etranger tarif A.....	65. »	33. »
Etranger tarif B.....	75. »	39. »

Veuillez m'inscrire pour un abonnement de : (1 an, 6 mois).

Nom et prénoms :

Adresse :

Ci-joint, mandat ou chèque, montant de l'abonnement :

Remplissez ou recopiez ce bulletin et envoyez-le à la Direction du Journal DÉTECTIVE 35, rue Madame, PARIS (6^e) - Tél. LITRE 32-11 - C. c. p. 1298-37

Votre abonnement partira de la semaine qui suivra sa réception. Tout changement d'adresse doit être accompagné d'un franc en timbres-poste.

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

La guerre des "Tongs"



Dans les rues mystérieuses du quartier chinois de New-York une série d'attentats terrorise les habitants. La police vient d'arrêter un suspect. Trouvera-t-elle jamais les coupables ?

(Lire pages 3 et 4, l'article de Victor Llona)